

40	14/05/2014	BE 0403.170.701	83	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	14127.00421	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Simon Bolivarlaan - Boulevard Simon Bolivar N°: 34 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.170.701

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

28-03-2014

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

22-04-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

01-01-2012

au

31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.5.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

MESTRALLET Gérard

Villa "Traversière" 3
92600 Asnières
FRANCE

Début de mandat: 08-05-2003

Fin de mandat: 22-04-2014

Président du Conseil d'Administration

BEEUWSAERT Dirk

Bergbosstraat 175
9820 Merelbeke
BELGIQUE

Début de mandat: 07-04-2010

Administrateur délégué

CIRELLI Jean-François

Rue Samarcq 10/bis
92100 Boulogne

FRANCE

Début de mandat: 16-03-2012

Vice-président du Conseil d'Administration

KOCHER Isabelle

Boulevard Jean Jaurès 3

92100 Boulogne

FRANCE

Début de mandat: 16-03-2012

Fin de mandat: 22-04-2014

Vice-président du Conseil d'Administration

DUTORDOIR Sophie

Pelikaanhof 5

3090 Overijse

BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Fin de mandat: 31-12-2013

Administrateur

BoËL Harold

Avenue des Orangers 16

1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2010

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

BRIMONT Stéphane

Rue de la Côte à Bélier 14

78290 Croissy-sur Seine

FRANCE

Début de mandat: 16-03-2012

Administrateur

CHAIGNEAU Alain

Rue Marius AUFAN 17

92300 Levallois-Perret

FRANCE

Début de mandat: 06-03-2007

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

DAUGER Jean-Marie

Boulevard Saint Michel 135

75005 Paris

FRANCE

Début de mandat: 19-09-2008

Administrateur

ENGELS Didier

Wezelstraat 68

1850 Grimbergen

BELGIQUE

Début de mandat: 16-03-2012

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

FRÈRE Gérald

Rue de la Bierliaire 1

6280 Gerpennes

BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2010

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

HANSEN Jean-Pierre

Route Gouvernementale 140

1950 Kraainem

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-1992

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

DE RUDDER Thierry

Avenue des Erables 31

1640 Rhode-Saint-Genèse

BELGIQUE

Début de mandat: 25-11-2011

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

VAN DEN BERGHE Lutgart

Sparrenstraat 7

9950 Waarschoot

BELGIQUE

Début de mandat: 08-05-2003

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

VAN TROEYE Philippe

Allée du Spinoit 2

1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2014

Administrateur

GERIMUS

BE 0893.816.396

Hortensiaslaan 28

1950 Kraainem

BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2010

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

VANDEPUTTE Tony

Hortensiaslaan 28

1950 Kraainem

BELGIQUE

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISE SC S.F.D SCRL - DELOITTE BEDRIJFSREVISOREN BV O.V.V.E CVBA (B00025) (B00025)

BE 0429.053.863

Berkenlaan 8/B

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2011

Fin de mandat: 22-04-2014

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

Boxus Laurent

Réviseur d'entreprise

Berkenlaan 8/b

1831 Diegem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>48.754.560.037</u>	<u>50.616.262.294</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	558.461.001	645.884.429
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.457.011.088	2.082.100.316
Terrains et constructions		22	81.156.387	102.674.972
Installations, machines et outillage		23	1.133.559.487	1.333.598.292
Mobilier et matériel roulant		24	10.881.597	14.192.657
Location-financement et droits similaires		25		375.494.610
Autres immobilisations corporelles		26	4.432.038	5.198.814
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	226.981.579	250.940.971
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	46.739.087.948	47.888.277.549
Entreprises liées	5.14	280/1	46.561.477.361	47.657.242.295
Participations		280	46.558.908.615	47.637.041.049
Créances		281	2.568.746	20.201.246
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	23.610.573	18.556.664
Participations		282	23.610.573	18.556.664
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	154.000.014	212.478.590
Actions et parts		284	153.537.109	153.836.386
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	462.905	58.642.204
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>3.356.060.346</u>	<u>5.894.622.079</u>
Créances à plus d'un an		29	372.853.849	561.469.277
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	372.853.849	561.469.277
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	197.101.294	300.508.326
Stocks		30/36	197.101.294	300.508.326
Approvisionnements		30/31	197.101.294	300.507.599
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		727
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.562.477.388	4.845.418.722
Créances commerciales		40	1.246.769.553	3.317.408.314
Autres créances		41	1.315.707.835	1.528.010.408
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	19.594.352	27.750.845
Comptes de régularisation	5.6	490/1	204.033.463	159.474.909
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	52.110.620.383	56.510.884.373

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>21.305.330.164</u>	<u>22.212.693.472</u>
Capital	5.7	10	4.622.721.779	4.622.721.779
Capital souscrit		100	5.772.721.779	5.772.721.779
Capital non appelé		101	1.150.000.000	1.150.000.000
Primes d'émission		11	8.227.566.543	8.227.566.544
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	4.895.467.137	4.916.014.986
Réserve légale		130	507.272.178	507.272.178
Réserves indisponibles		131	46	46
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	46	46
Réserves immunisées		132	997.187.896	1.017.735.745
Réserves disponibles		133	3.391.007.017	3.391.007.017
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	3.557.964.450	4.443.237.855
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15	1.610.255	3.152.308
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.381.851.249</u>	<u>849.822.144</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.255.704.705	713.095.062
Pensions et obligations similaires		160	11.036.925	9.539.404
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	323.654.610	244.948.803
Autres risques et charges	5.8	163/5	921.013.170	458.606.855
Impôts différés		168	126.146.544	136.727.082
DETTES		17/49	<u>29.423.438.970</u>	<u>33.448.368.757</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	22.136.084.245	24.653.711.765
Dettes financières		170/4	16.992.927.809	19.520.289.211
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	499.050.000	600.000.000
Dettes de location-financement et assimilées		172	332.999.934	353.553.502
Etablissements de crédit		173	470.084.615	648.530.769
Autres emprunts		174	15.690.793.260	17.918.204.940
Dettes commerciales		175	4.997.634.202	4.777.530.865
Fournisseurs		1750	4.997.634.202	4.777.530.865
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	145.522.234	355.891.689
Dettes à un an au plus		42/48	6.924.049.807	8.494.559.540
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	2.594.048.014	1.878.607.665
Dettes financières		43	1.200.000.000	1.621.524.901
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	1.200.000.000	1.621.524.901
Dettes commerciales		44	1.556.629.914	3.657.978.119
Fournisseurs		440/4	1.556.629.914	3.657.978.119
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	4.153.000	4.880.726
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	266.865.245	232.746.562
Impôts		450/3	128.838.602	102.416.982
Rémunérations et charges sociales		454/9	138.026.643	130.329.580
Autres dettes		47/48	1.302.353.634	1.098.821.567
Comptes de régularisation	5.9	492/3	363.304.918	300.097.452
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>52.110.620.383</u>	<u>56.510.884.373</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	13.139.978.263	14.458.896.169
Chiffre d'affaires	5.10	70	12.468.228.262	13.771.711.364
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	71.193.809	101.459.458
Autres produits d'exploitation	5.10	74	600.556.192	585.725.347
Coût des ventes et des prestations		60/64	12.717.670.412	13.813.674.057
Approvisionnements et marchandises		60	10.415.971.018	11.571.930.051
Achats		600/8	10.447.145.797	11.589.079.463
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-31.174.779	-17.149.412
Services et biens divers		61	1.070.812.158	1.120.498.147
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	667.472.347	685.201.887
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	228.385.291	249.719.199
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	5.757.432	5.791.943
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	138.266.902	-15.056.857
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	191.005.264	195.589.687
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	422.307.851	645.222.112
Produits financiers		75	1.751.728.767	765.708.462
Produits des immobilisations financières		750	1.521.469.677	750.130.162
Produits des actifs circulants		751	3.528.003	1.553.849
Autres produits financiers	5.11	752/9	226.731.087	14.024.451
Charges financières	5.11	65	819.740.764	988.425.722
Charges des dettes		650	810.514.946	824.601.885
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	9.225.818	163.823.837
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	1.354.295.854	422.504.852
Produits exceptionnels		76	69.558.659	148.779.970
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	44.031.586	
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	25.527.073	148.779.970
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66	2.340.161.805	697.028.385
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	608.682.629	2.532.785
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	860.807.896	176.911.054
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662	403.146.497	
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	45.815.443	28.226.420
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	421.709.340	489.358.126
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-916.307.292	-125.743.563
Prélèvements sur les impôts différés		780	10.580.540	10.932.298
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	94.502	-9.134.095
Impôts		670/3	94.502	

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)**Prélèvements sur les réserves immunisées****Transfert aux réserves immunisées****Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		9.134.095
9904	-905.821.254	-105.677.170
789	20.547.849	56.499.629
689		
9905	-885.273.405	-49.177.541

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	3.557.964.450	4.443.237.855
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	-885.273.405	-49.177.541
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	4.443.237.855	4.492.415.396
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	3.557.964.450	4.443.237.855
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	830.480.172
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	1.045.091.319	
Cessions et désaffectations	8032	1.101.833.845	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	773.737.646	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	184.595.742
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	30.680.903	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	215.276.645	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	558.461.001	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	176.798.233
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	514.434	
Cessions et désaffectations	8171	4.938.319	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	5.274.674	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	177.649.022	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	74.123.262
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	22.826.906	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	457.533	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	96.492.635	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	81.156.387	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	10.192.792.479
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	88.783.545	
Cessions et désaffectations	8172	86.053.623	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	96.732.120	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.292.254.521	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	8.859.194.187
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	385.028.645	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	85.527.798	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.158.695.034	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>1.133.559.487</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	216.687.136
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	679.315	
Cessions et désaffectations	8173	1.549.088	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	1.670.863	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	217.488.226	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	202.494.480
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	5.659.206	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	1.548.825	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313	1.768	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	206.606.629	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	10.881.597	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	453.281.963
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	453.281.963	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	77.787.352
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	375.494.611	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	453.281.963	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25		
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	24.293.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	179.280	
Cessions et désaffectations	8175	870.098	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	-180.851	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	23.421.581	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	19.094.436
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	680.825	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	783.950	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	-1.768	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	18.989.543	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	4.432.038	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	253.483.379
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	96.234.239	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-103.496.806	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	246.220.812	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8326P	XXXXXXXXXX	2.542.408
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	16.696.825	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	19.239.233	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	226.981.579	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	48.626.077.125
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	9.309.086	
Cessions et retraits	8371	269.692.452	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	48.365.693.759	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	298.624.574
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	860.807.896	
Reprises	8481	43.019.628	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.116.412.842	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	690.411.502
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	-39.200	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	690.372.302	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>46.558.908.615</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>20.201.246</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591	18.475.538	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611	843.038	
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	<u>2.568.746</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	18.857.073
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	5.072.500	
Cessions et retraits	8372	43.381	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	23.886.192	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	300.408
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482	24.789	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	275.619	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>23.610.573</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	156.387.533
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	675.803	
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	155.711.730	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	2.316.986
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483	144.131	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	2.172.855	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	234.161
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543	-232.395
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	1.766	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>153.537.109</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>58.642.204</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	1.288	
Remboursements	8593	58.180.587	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
Autres	8633		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>462.905</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
CONTASSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE) BE 0424.225.045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	15.000	15		31-12-2012	EUR	44.501.670	3.471.435
BELGREEN BE 0821.635.431 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Parts sociales	170	85	15	31-12-2012	EUR	213.322.200	821.590
GDF SUEZ INVEST INTERNATIONAL Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG Actions C Actions E	80.631	2,16		31-12-2012	EUR	39.646.223.527	786.718.552
DUNAMENTI POWER PLANT CLOSED LTD (DUNAMENTI EROMU ZARTKOUEN MUKODO RESZVENYTATSASAG) HUUH10741595-2-44 Société anonyme Erömü utca 2 2440 Szàzhalombatta HONGRIE Actions	1.687.513	50,31	24,51	31-12-2012	HUF	35.814.497.000	-10.904.593.000
ELECTRABEL BLUE SKY INVESTMENTS BE 0841.111.843 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34				31-12-2012	EUR	12.617.226	-1.326

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

1000 Bruxelles BELGIQUE Parts Sociales	219	52,14	0,24				
ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS BE 0476.306.127 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	47.899	95,8		31-12-2012	EUR	4.632.553	2.882.553
ELECTRABEL FRANCE FR88444256986 Société anonyme Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche 20/T2 92930 Paris La Défense FRANCE Actions	5.319.990	100		31-12-2012	EUR	657.521.320	60.802.120
EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS) BE 0465.399.763 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions A	266.412	70		31-12-2012	EUR	13.261.038	2.303.297
EGPF WHH (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WONDELGEM HOOGSTRATEN HOOGLEDE) BE 0862.382.557 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	1	0,01	99,99	31-12-2012	EUR	10.738.791	1.625.104
EGPF WWE (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WIND WERKT ECHT) BE 0842.599.210 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	23.111	35	50	31-12-2012	EUR	2.245.074	-121.326
GDF SUEZ ENERGIE NEDERLAND HOLDING BV (EX ELECTRABEL HOUDSTERMAATSCHAPPIJ BV) (EX ELECTRABEL NEDERLAND COÖPERATIVE U.A.)				31-12-2012	EUR	462.013.000	11.011.000

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

NL808013269B01 Société anonyme Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS Actions	52.022.084.000	100					
ELECTRABEL SOLAR ENERGY BE 0897.902.967 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	60.614	99,99	0,01	31-12-2012	EUR	6.589.821	670.053
ENERGY EUROPE INVEST BE 0427.337.062 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	36.013.178	99,98	0,02	31-12-2012	EUR	1.332.011.347	38.121.832
GDF SUEZ CC BE 0442.100.363 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions		1	100	31-12-2012	EUR	5.078.583.345	65.947.055
GDF SUEZ ENERGIA ITALIA S.P.A IT06289781004 Société anonyme Lungotevere Arnaldo da Brescia 12 00196 Rome ITALIE Actions	985.812	55	45	31-12-2012	EUR	958.076.405	-332.419.754
GDF SUEZ MANAGEMENT COMPANY BELGIUM BE 0825.952.921 Société coopérative à responsabilité illimitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions Sociales		1	1	31-12-2012	EUR	10.000	
GDF SUEZ ALLIANCE FR24440087161				31-12-2012	EUR	51.001.970	-48.998.030

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

<p>Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique</p> <p>Place Samuel de Champlain 1</p> <p>93400 Courbevoie</p> <p>FRANCE</p> <p>Parts Sociales</p>	12	12					
<p>GDF SUEZ CORP LUXEMBOURG SARL</p> <p>Pas de forme juridique</p> <p>Avenue de la Gare 65</p> <p>1611 Luxembourg</p> <p>LUXEMBOURG</p> <p>Actions</p>	10	0,1	99,9	31-12-2012	EUR	840.291.395	27.235.743
<p>GREENSKY</p> <p>BE 0817.203.422</p> <p>Société coopérative à responsabilité limitée</p> <p>Boulevard Simon Bolivar 34</p> <p>1000 Bruxelles</p> <p>BELGIQUE</p> <p>Actions</p>	560	56	34	31-12-2012	EUR	8.181	14.520
<p>INTERNATIONAL POWER LTD</p> <p>GB750043960</p> <p>Pas de forme juridique</p> <p>Senator House Queen Victoria Street 85</p> <p>London EC4V 4DP</p> <p>ROYAUME-UNI</p> <p>Actions</p>	5.443.707.624	99,99	0,01	31-12-2012	EUR	7.281.000.000	1.074.000.000
<p>LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE)</p> <p>BE 0400.902.582</p> <p>Société coopérative à responsabilité limitée</p> <p>Rodestraat 125</p> <p>1630 Linkebeek</p> <p>BELGIQUE</p> <p>Parts</p>	74.996	99,99		31-12-2012	EUR	2.844.128	-228.094
<p>LILLO ENERGY</p> <p>BE 0893.067.914</p> <p>Société anonyme</p> <p>Simon Bolivarlaan 34</p> <p>1000 Bruxelles</p> <p>BELGIQUE</p> <p>Actions B</p>	2.250	50		31-12-2012	EUR	14.909.421	3.179.660
<p>MAX GREEN</p> <p>BE 0818.156.792</p> <p>Société anonyme</p>				31-12-2012	EUR	1.600.011	7.273.915

N°	BE 0403.170.701							C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	72	72	1				
N-ALLO FRANCE SAS FR40483036406 Pas de forme juridique rue Jules Delcenserie 181 -/194 59700 Marcq en Baroeul FRANCE Actions	2.500	35,66	1,78	31-12-2012	EUR	51.099	-206.428
N-ALLO BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Louvain 658 1030 Schaerbeek BELGIQUE Parts	25.261	86,02	0,01	31-12-2012	EUR	4.082.992	-700.095
SHAREPART BE 0897.436.179 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Parts Sociales	56.998	99,99	0,01	31-12-2012	EUR	7.427.747	54.913
GDF SUEZ GLOBAL LNG (UK) LTD GB782803119 Société privée à responsabilité limitée Holborn Viaduct 40/4th EC1N2PB London ROYAUME-UNI Actions	600.000	100		31-12-2012	GBP	11.117.642	806.418
GDF SUEZ ENERGY MANAGEMENT TRADING (EMT) BE 0831.958.211 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	181.445.667	99,99	0,01	31-12-2012	EUR	15.146.099.380	-49.151.295
SYNATOM (SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES) BE 0406.820.671 Société anonyme				31-12-2012	EUR	14.185.260	713.096

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE Actions	1.999.999	100					
TEVEO BE 0406.933.410 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	434.727	100		31-12-2012	EUR	147.015.299	249.970
UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE) BE 0402.365.601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	4.999.500	100		31-12-2012	EUR	2.106.297	-40.147
ZANDVLIET POWER BE 0477.543.470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 60 Blokveld H500 2040 Antwerpen BELGIQUE Actions	16.000	50		31-12-2012	EUR	29.405.648	5.503.669
CONTASSUR ASSISTANCE CONSEIL BE 0404.525.632 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	1	0,04	99,96	31-12-2012	EUR	1.180.804	155.477
GDF SUEZ ENERGY TRADING BULGARIA LTD (EN LIQUIDATION) Société anonyme Slavyanska str. 29 A Floor 2 App.10 1000 SOFIA BULGARIE Actions	100	100		31-12-2011	BGN	20.000	13.000
ELECTRABEL SEANERGY BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34				31-12-2012	EUR	4.340.837	8.172

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions A	800	80					
ELECTRABEL COGREEN BE 0525.640.426 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	148	98,67					
ESPACE BAVIERE BE 0443.548.138 Société anonyme Boulevard de la Constitution 66 4020 Liège BELGIQUE Actions	150	50		31-12-2012	EUR	359.505	-39.985
OOSTERWEEL BE 0468.316.691 Société coopérative à responsabilité limitée Scheldelaan 16 2030 Antwerpen BELGIQUE Actions A	624	83,2	0,13	31-12-2012	EUR	20.460	100.000
RECYBEL BE 0449.342.996 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Parts D	490	49		31-12-2012	EUR	422.607	128.088
S.N.T.C. / N.M.P (SOCIETE NATIONALE DE TRANSPORTS PAR CANALISATIONS) BE 0418.190.556 Société anonyme Boulevard Bishoffsheim 11 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	49.025	25		31-12-2012	EUR	20.235.850	1.176.932
LES VENTS DE L'ORNOI BE 0480.079.823 Société anonyme Rue de la Place 41 5031 Grand-Leez				31-12-2012	EUR	2.442.112	616.259

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

BELGIQUE Actions	500	50					
BELGONUCLEAIRE BE 0403.126.258 Société anonyme Avenue Ariane 4 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE Actions	13.545	33,86	16,14	30-09-2012	EUR	13.358.947	-7.717
HACO BE 0405.568.183 Société anonyme Oekensestraat 120 8800 Rumbeke BELGIQUE Actions	943	13,64		31-03-2013	EUR	31.467.425	-4.422.861
IT PARTNERS (EN LIQUIDATION) BE 0461.503.036 Société anonyme Drie Eikenstraat 661 2650 Edegem BELGIQUE Actions	400	9,62		31-12-2012	EUR	12.216.939	-346.059
KORTRIJK XPO BE 0405.979.048 Société coopérative à responsabilité limitée Doorniksesteenweg 216 8500 Kortrijk BELGIQUE Actions	1.500	6,44		31-12-2012	EUR	11.627.783	1.363.365
LES VENTS DE PERWEZ BE 0866.959.175 Société anonyme Avenue Pasteur 6 Bâtiment H 1300 Wavre BELGIQUE Actions B	413	24,88		31-12-2012	EUR	3.629.099	653.133
PALAIS DES EXPOSITIONS DE CHARLEROI (CHARLEROI EXPO) BE 0401.553.571 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue de l'Europe 21 6000 Charleroi BELGIQUE				31-12-2012	EUR	2.319.349	-133.312

Actions	1.350	3,15					
START-IT (EN LIQUIDATION) BE 0466.790.625 Société anonyme rue du Trixhay 11 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher BELGIQUE				31-12-2012	EUR	1.059.651	-1.888.025
Actions	2.666	13,33					
ORES ASSETS BE 0543.696.579 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE				31-12-2012	EUR	1.654.827.000	106.261.000
Actions	11.278.503	24,85					

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Primes d'options sur commodities - non échues
Intérêts courus non échus sur swap d'intérêts sur emprunts
Facturation exploitation concernant centrale Tricastin
Taxe Nucléaire Allemande
Autres

Exercice
37.910.237
35.849.592
6.001.595
94.875.882
29.396.157

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 5.772.721.779	5.772.721.779

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
Parts sociales sdvn

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.772.721.779	121.715.135
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	121.715.135

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération
GDF SUEZ SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	1.150.000.000 XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
	1.150.000.000	0

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Déclarant	Types de droit de vote	Nombre de droits de vote déclaré	%
Genfina SCRL, place du Trône, 1			

1000 Bruxelles
Lié à GDF SUEZ SA
0,87

p.s.

1 059 769

GDF SUEZ SA
99,13
Place Samuel Champlain 1
F-92400 Courbevoie

p.s.

120 655 366

Total groupe GDF SUEZ SA
100,00

121 715 135

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

	Exercice
Démantèlement des centrales classiques	44.648.048
ONDRAF (STOCKAGE déchets nucléaires)	10.484.934
Environnement	102.220.890
Démantèlement Chooz B	221.509.847
Charges liées à l'arrêt de la centrale de Tricastin	74.053.412
Provision pour litiges	34.124.903
Restructuration dans le cadre du déménagement vers bâtiments au Gare du Nord	4.378.740
Restructuration Personnel	134.397.395
Provision reduction de valeur sur parts	246.125.000
contrat déficitaire	49.070.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	2.243.129.347
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	27.720.013
Etablissements de crédit	8841	178.446.154
Autres emprunts	8851	2.036.963.180
Dettes commerciales	8861	346.000.000
Fournisseurs	8871	346.000.000
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	4.918.667

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	2.594.048.014
--	----	----------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	9.679.497.075
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	499.050.000
Dettes de location-financement et assimilées	8832	119.569.200
Etablissements de crédit	8842	370.084.615
Autres emprunts	8852	8.690.793.260
Dettes commerciales	8862	2.300.000.000
Fournisseurs	8872	2.300.000.000
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	145.522.234

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	12.125.019.309
--	------	-----------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	7.313.430.734
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	213.430.734
Etablissements de crédit	8843	100.000.000
Autres emprunts	8853	7.000.000.000
Dettes commerciales	8863	2.697.634.202
Fournisseurs	8873	2.697.634.202
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	10.011.064.936
--	------	-----------------------

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	9061	
--	------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

N°	BE 0403.170.701	C 5.9
----	-----------------	-------

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	105.401.711
Dettes fiscales estimées	450	23.436.891
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	138.026.643

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Prorata primes d'assurance à payer	29.559.214
Charges à imputer concernant Ondraf	62.222.910
Charges à imputer concernant Elia	19.441.182
Prorates d'intérêts sur emprunts	146.453.201
Gratuités de loyer	11.756.218
Options	49.858.372
Autres	44.013.822

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Electricité

Gaz

Autres énergies

Prestations de services et autres activités

Ventilation par marché géographique

Belgique

France

Allemagne

Luxembourg

Pays-Bas

Italie

Pologne

Hongrie

Angleterre

Thaïlande

Suisse

Panama

Chili

Norvège

Danemark

Autres

Autriche

Chypre

Turquie

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	5.519	5.753
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5.477,1	5.718,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	7.796.101	8.283.967
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	435.899.905	441.266.574
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	128.289.825	129.796.633
Primes patronales pour assurances extralégales	622	57.941.132	63.598.364
Autres frais de personnel	623	26.196.975	30.516.834
Pensions de retraite et de survie	624	19.144.510	20.023.482
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	1.497.520	-1.267.226
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	14.870.970	6.451.243
Reprises	9111	9.335.117	1.111.036
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1.113.985	2.613.403
Reprises	9113	892.406	2.161.667
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	295.746.577	203.364.063
Utilisations et reprises	9116	157.479.675	218.420.920
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	108.365.426	97.613.632
Autres	641/8	82.639.838	97.976.055
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	15	19
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	13,9	13,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	27.401	25.876
Frais pour l'entreprise	617	953.135	834.010

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Résultat d'une GIE

MAD Tihange

Garantie donnée

Intérêts moratoires

Coût injection d'intérêts

Garantie parentale

Différences de change réalisées

Produits dérivés

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	1.602.320	2.420.593
9126		
	0	1.651.786
	0	3.621.535
	3.390.731	5.478.998
	572.968	0
	1.378.521	0
	813.000	0
	205.881.037	0
	12.573.434	0
6501		
6503		
6510		
6511		
653	272.791	484.276
6560	1.196.244	1.168.350
6561		
	0	4.782.497
	0	108.496.855
	0	36.830.763
	6.012.343	0

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change non réalisées

Différences de change réalisées

International Power - Options en GBP

Lignes de crédit non-utilisées

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Contribution de répartition 2013 à la charge des exploitants nucléaires

Exercice
421.709.340

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>1.939.567.431</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	1.939.567.431
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
Garanties reçues		1.014.275.043
Montant à payer dans le cadre de contrats de location		243.283.831
Autres engagements opérationnels donnés		1.472.449.795
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Achats fermes d'immobilisations corporelles		83.831.021
Autres engagements opérationnel		180.865.798
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
Souscription de titres		274.630.577
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	11.412.513.843
Marchandises vendues (à livrer)	9214	17.487.550.676
Devises achetées (à recevoir)	9215	4.087.548.424
Devises vendues (à livrer)	9216	4.000.279.367

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

La société dispose de lignes de crédit non-utilisés de 2.600.000.000,00

Dérivés :

-Interest rate swap (IRS) 1.755.035.385,40
 -Cross currency swap (CCS) 1.623.805.734,56

Souscription de titres

Electrabel s'est engagé à céder ses titres détenus dans les intercommunales wallonnes de distribution de gaz et électricité, conformément au dernier décret wallon. A Bruxelles, en vertu de conventions conclues avec les pouvoirs publics, Electrabel a cédé ses titres à fin 2012.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droits et engagements relatifs

Litiges importants et autres droits et engagements importants

- Engagement vis-à-vis de SIBELGA, en cas de retrait de commune(s) ou de liquidation de l'intercommunale, équivalant au montant non immédiatement exigible des capitaux - pensions versés aux agents retraités et à leurs ayant-droit 25.172.839,36 eur

Les lignes de crédit contractées et garanties par GDF-SUEZ, pour lesquelles Electrabel a un droit de tirage : 8.600.000.000 Euros

Electrabel possède des installations de production qui sont situées sur le site de certains clients. Compte tenu de la spécificité de ces investissements, des engagements de fourniture d'électricité et d'achat ferme existent entre parties mais ne permettent pas de qualifier les investissements comme des actifs mis en location-financement, ces actifs sont maintenus en immobilisations corporelles.

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Les membres du personnel d'exécution engagés avant le 01.01.2002 sont à 90 % affiliés à un plan de pension en capitalisation du type but à atteindre en step rate. La gestion de ce plan a été confiée à l'O.F.P. Elgabel. Son financement est réalisé au moyen de cotisations personnelles et d'allocations patronales.

Un plan de pension similaire couvre l'ensemble du personnel de cadres engagés avant le 01.05.1999 à travers l'O.F.P. Pensiobel et qui ont opté au 01.01.2007 pour le maintien de ce plan.

Dans la même optique, une assurance de Groupe a été souscrite pour environ 50% du personnel de direction.

Tous ces plans s'inspirent du plan prévu par la Convention Collective du 02.05.1952, auquel sont restés affiliés les membres du personnel ayant opté pour la liquidation sous forme de rente. Les compléments de pension de retraite permettent à un pensionné d'atteindre, pour une carrière complète, un ensemble de ressources égal à 75 % du dernier revenu annuel, compte tenu des dispositions légales en la matière. Ces compléments sont réversibles à 60 % sur la tête de la veuve ou du veuf et sont, le cas échéant, complétés par des allocations aux orphelins.

En cas de décès en service, des compléments de survie sont attribués aux ayants droit.

Conformément aux stipulations expresses de la convention collective citée ci-dessus, ces avantages répondent aux trois caractéristiques suivantes:

- le droit à un complément de pension ne naît qu'à l'âge de la retraite,
- ils sont pris en charges d'exploitation au même titre que les traitements,
- leur octroi est lié au sort des exploitations de la société.

Conformément à la loi les services prestés à partir du 01.01.2007 sont toutefois externalisés auprès de l'O.F.P. Elgabel. A titre indicatif, au 31/12/2012, l'engagement évalué selon la norme IAS 19 (Project Unit Credit Method) représente un montant net de 225.304 K€.

Les coûts des plans de pension à contributions définies ('primes fixes') sont, pour leur part, comptabilisés en charges lorsque les contributions sont versées. Ce type de régime est notamment applicable au personnel des principales sociétés du Groupe engagé après le 01.05.1999 pour le personnel de cadre et de direction et le 01.01.2002 pour le personnel d'exécution. Ces primes sont versées respectivement à l'O.F.P. Powerbel et à l'O.F.P. Enerbel.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	46.561.477.361	47.657.242.295
Participations	280	46.558.908.615	47.637.041.049
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	2.568.746	20.201.246
Créances sur les entreprises liées	9291	1.350.772.836	3.157.615.855
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	1.350.772.836	3.157.615.855
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	25.249.833.962	29.223.668.579
A plus d'un an	9361	21.004.736.822	23.005.129.210
A un an au plus	9371	4.245.097.140	6.218.539.369
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	621.019.416	645.183.144
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	8.600.000.000	8.600.000.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	1.466.425.945	632.627.876
Produits des actifs circulants	9431	3.528.003	751.711
Autres produits financiers	9441		1.651.786
Charges des dettes	9461	796.840.963	639.521.675
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	3.958.965	661.606
Moins-values réalisées	9491	2.795.503	8.800.000
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	23.610.573	18.556.664
Participations	282	23.610.573	18.556.664
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	2.882.647	593.682
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	2.882.647	593.682
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	293.621
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.465.000
95061	
95062	
95063	77.000
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

Instruments financiers dérivés spéculatifs 138 contracts
 Instruments financiers dérivés relatif aux Fair value Hedge - 7 contracts
 Instruments financiers dérivés relatifs au Net Investment Hedge - 55 contracts
 Instruments financiers dérivés relatifs au Cash Flow Hedge - 1 contract
 Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières - Actif
 Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières - Passif

Exercice
21.304.133
122.062.365
66.754.795
-4.929
1.898.302.562
-1.742.179.525

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés

L'exemption a été voté en date du 23 avril 2013 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

GDF SUEZ SA
FR13542107651
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

GDF SUEZ SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

GDF SUEZ SA
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	8.801.000
95071	458.000
95072	270.000
95073	579.000
9509	
95091	
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

326

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	5.026	4.087,3	938,7
Temps partiel	1002	579,8	155,8	424
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5.477,1	4.207,1	1.270
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	7.158.254	5.832.094	1.326.160
Temps partiel	1012	637.847	170.117	467.730
Total	1013	7.796.101	6.002.211	1.793.890
Frais de personnel				
Temps plein	1021	572.858.888	484.742.873	88.116.015
Temps partiel	1022	45.309.996	14.212.600	31.097.396
Total	1023	618.168.884	498.955.473	119.213.411
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	24.039.594	19.403.576	4.636.018

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	5.718,6	4.358,6	1.360
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	8.283.967	6.344.841	1.939.126
Frais de personnel	1023	630.736.777	480.737.252	149.999.525
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	25.826.725	19.684.707	6.142.018

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	4.936	583	5.390,3
110	4.856	578	5.306,3
111	79	5	83
112	1		1
113			
120	4.029	159	4.150,5
1200	42	1	42,6
1201	1.489	79	1.553,9
1202	1.746	69	1.798,8
1203	752	10	755,2
121	907	424	1.239,8
1210	3		3
1211	161	103	245,9
1212	509	276	731
1213	234	45	259,9
130	1.862	100	1.942,3
134	3.074	483	3.448
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	13,9	
151	27.401	
152	953.135	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	121	3	123,4
210	62		62
211	59	3	61,4
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	340	18	353,6
310	293	17	305,9
311	47	1	47,7
312			
313			
340	14		14
341	104	7	109,6
342	13		13
343	209	11	217
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3.533	5811	1.187
Nombre d'heures de formation suivies	5802	229.159	5812	59.117
Coût net pour l'entreprise	5803	25.153.846	5813	6.397.085
dont coût brut directement lié aux formations	58031	25.153.846	58131	6.397.085
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	715	5831	351
Nombre d'heures de formation suivies	5822	7.829	5832	2.082
Coût net pour l'entreprise	5823	1.063.535	5833	346.343
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'ÉVALUATION

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

B. Les immobilisations incorporelles

1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir.

S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas.

S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

C. Les immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

ELECTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation;

-20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie);

-25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques;

-10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie;

-10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage;

-10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

D. Les immobilisations financières

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

À la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

F. Les stocks

1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Les

subsidés sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement. Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Des provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à courir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

2. Provisions pour démantèlement et assainissement

a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

La société met en œuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 3,25% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Présentation du chiffre d'affaires

Netting du chiffre d'affaires Trading

Conformément aux pratiques usuelles du secteur, le chiffre d'affaires relatif aux opérations de trading d'électricité et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps.

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique).

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

**Informations complémentaires
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.5.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

A. Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 5.11 code 9125

Subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

Intervention de la Région Flamande, de la province et de la ville pour la restauration du "Havenwerf" à mechelen (amorti à 3% l'an)	Exercice	Exercice précédent
6.569,88		6.569,88
Subsidés pour centrales :	1.595.750,20	2.414.022,73
Lorce		8.364,96
3.253,01		
Oostakker		9.410,28
9.410,32		
Rodenhuize		63.646,92
30.359,32		
Ruien		1.473.912,88
2.341.395,99		
Ford WindPark Gent		8.477,76
8.477,70		

N°	BE 0403.170.701	C7
----	-----------------	----

Zeebrugge Transportzone Wind	4.656,96	3.208,08
Volvo Cars Oostakker Wind	10.047,00	10.047,00
DSD Textiles Dendermonde Wind	7.172,40	7172,40
Bekaert Wind	10.061,04	
698,91		
Totale	1.602.320,08	
2.420.592,61		

C5.14 - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions significatives avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'est reprise dans l'état C5.14.
A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions significatives avec des parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel nous appartenons) sont publiées dans une annexe libre.

Electrabel Customer Solutions SA

Electrabel Customer Solutions (ECS) est une filiale à 95.8 % d'Electrabel s.a.. Cette filiale est en charge de la vente d'électricité et de gaz, de produits et services énergétiques à la clientèle résidentielle, aux petits professionnels et à certains clients industriels en Belgique.

En 2013, Electrabel a vendu de l'électricité, du gaz ainsi que des coûts de transport et des certificats verts et des prestations de services à ECS pour un montant de 3.223 millions d'euros au 31 décembre 2013 (3.771,5 millions d'euros au 31 décembre 2012). Electrabel a des créances commerciales vis-à-vis de ECS d'un montant de 299,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 (423,6 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Sociétés intercommunales

Les sociétés Intercommunales mixtes auxquelles Electrabel est associée assurent la gestion du réseau de distribution d'électricité et de gaz en Belgique.

Les montants facturés par Electrabel se sont élevés à 100.7 millions d'euros au 31 décembre 2013 (87.3 millions d'euros au 31 décembre 2012) tandis que les montants pris en charge au titre de coût d'infrastructure, certificats verts et services divers se sont élevés à 68 millions d'euros (51.8 million d'euros au 31 décembre 2012).

Electrabel a également perçu des dividendes des intercommunales pour un montant de 74.5 millions d'euros en 2013 (107.2 millions d'euros en 2012)

Max Green SA

Electrabel détient une participation de 72% dans Maxgreen un joint venture avec Ackermans & van Haaren. Electrabel détient la centrale de Rodenhuisse à Gand qui est une centrale biomasse. Max Green est l'exploitant de cette centrale suite à un contrat de " tolling " avec Electrabel. Max Green a acheté pour 54 millions d'euros de combustibles et tolling fees à Electrabel (178.5 millions d'euros en 2012) et a vendu pour 158.9 millions d'euros d'électricité et certificats verts à Electrabel (193.0 millions d'euros en 2012).

Pour les partenaires suivants, Electrabel est le partenaire privilégié sur les marchés de gros. Cela implique une gestion centralisée des droits d'émission, l'approvisionnement d'électricité et gaz en cas de besoins plus élevés que la production et l'achat des excédents de production d'électricité ou de gaz en cas de surplus de production par rapport aux besoins.

Dunamenti Power plant closed LTD

Dunamenti Power plant closed LTD, une participation de 74.84% pour le group exploite une centrale en Hongrie. Electrabel détient directement 50.31% de cette participation et indirectement 24.51% via GDF Suez Energia Holding Hungary ZRT. Electrabel a acheté pour 67,7 millions d'euros d'électricité et de droits d'émission CO2 (149,5 millions d'euros en 2012) et a vendu pour 21 millions d'euros d'électricité et des droits démissions (60,1 millions d'euro's en 2012).

C6. Bilan social

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels

Rapport présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL S.A.
du 22 avril 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL S.A. au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat pour l'exercice 2013.

L'année 2013, intense d'un point de vue opérationnel pour ELECTRABEL, est marquée par une perte de -906 millions d'euros (-106 millions d'euros en 2012). Cette perte significative – sans impact sur la trésorerie – fait suite à la comptabilisation d'amortissements, réductions de valeur et provisions exceptionnels affectant la valeur des actifs de production en Belgique et la valeur des participations détenues dans des filiales ayant acté le même type d'éléments exceptionnels. Ces charges exceptionnelles résultent des difficultés persistantes et profondes, à l'échelle européenne, du parc de production thermique. Les centrales au gaz sont déclassées dans le *merit order* suite à l'effet combiné de prix de vente durablement bas, de prix du gaz durablement élevés, de la faiblesse de la consommation, de l'augmentation des capacités renouvelables ainsi que de la concurrence actuelle des centrales au charbon. Même si des conditions meilleures peuvent être attendues, le retour aux niveaux historiques de prix et de marges ne peut être envisagé.

Au niveau de la production d'électricité d'origine nucléaire, les analyses et les tests réalisés par les équipes d'ELECTRABEL et de TRACTEBEL ENGINEERING avec le soutien d'experts internationaux ont permis de constituer un dossier répondant aux questions et aux exigences de l'AFCN (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire). Le redémarrage début juin 2013 de Doel 3 et Tihange 2 a eu lieu sur autorisation de l'AFCN après 22 mois cumulés d'arrêt dont plus de 10 mois en 2013.

Si la disponibilité du parc nucléaire a été affectée par ces arrêts (78 %), l'excellence opérationnelle de nos équipes a été mise en lumière par un taux de disponibilité qui a atteint, avec 91 % (hors arrêt de Doel 3 et Tihange 2), un niveau record depuis le début des années 2000.

La production conventionnelle a connu la fermeture définitive le 31 août 2013 des anciennes unités d'Awirs 5 et de Ruien 5/6/7. L'exploitation de ces centrales, qui représentaient une puissance installée de plus de 900 MW (gaz, co-combustion de charbon et biomasse), soit l'équivalent d'une unité nucléaire, n'était plus rentable dans le nouveau paysage énergétique européen.

Au niveau des ventes, une baisse des volumes a été observée, pour partie imputable à des diminutions de consommation des clients industriels dans un contexte économique toujours difficile et pour partie à la baisse des parts de marchés sur le segment des clients résidentiels et petits professionnels. Dans ce segment, les pertes de clients se sont surtout concentrées sur le premier trimestre de l'année suite à des décisions de changement de fournisseur prises fin 2012, avant l'annonce de la baisse des prix. A partir du second trimestre 2013, la perte de clients s'est atténuée au cours des mois et s'est fortement stabilisée à partir du mois de juin. Les gains de clients ont été plus importants à partir de septembre grâce à des prix compétitifs et aux nombreuses actions commerciales entreprises tout au long de l'année. Citons par exemple les nombreuses campagnes médiatiques, l'accroissement de notre présence sur le terrain via des partenaires, la participation à plusieurs groupements d'achats ainsi que notre présence accrue dans les médias digitaux.

Les efforts de performance poursuivis avec succès en 2013 par tous les acteurs de la société n'ont toutefois pas pu compenser les effets d'un environnement économique morose, d'une compétition accrue et d'une pression réglementaire toujours aussi élevée. Le résultat d'exploitation, réduit d'un tiers par rapport à 2012 (422 millions d'euros vs. 645 millions d'euros en 2012) est équivalent à la contribution de répartition nucléaire réduite à 422 millions d'euros (479 millions d'euros en 2012) pour tenir compte des arrêts prolongés de Doel 3 et Tihange 2 en 2012. Après déduction de la contribution de répartition nucléaire (présentée en charge exceptionnelle) perçue au titre de rente nucléaire, le résultat d'exploitation est nul.

Dans ce contexte difficile, l'expertise et la rigueur d'ELECTRABEL ont toutefois été régulièrement démontrées :

- le redémarrage de Doel 3 et Tihange 2 en toute sûreté/sécurité ;
- la mise en service de 4 parcs éoliens ;
- le lancement réussi d'une nouvelle plateforme IT pour la gestion des clients.

En ce qui concerne les activités internationales d'ELECTRABEL SA menées par International Power, l'année 2013 a été marquée par une augmentation substantielle des dividendes reçus d'International Power, dont la prise de contrôle totale avait été finalisée en juillet 2012. La solidité retrouvée de l'Euro en 2013 par rapport à une faiblesse en 2012 a fortement impacté les gains de change réalisés.

Les activités internationales ont poursuivi cette année leur croissance, en particulier grâce à la mise en service, dans des marchés en forte croissance, de nouvelles centrales à concurrence de 2,9 GW, ainsi qu'à l'acquisition d'une première centrale en Inde. Le portefeuille de projets en construction est significatif et comprend environ 3,3 GW de capacité électrique ainsi que plusieurs projets d'infrastructure gazière, dont les mises en service sont prévues entre 2014 et 2017. Par ailleurs, de nombreux autres projets sont en phase de développement avancé.

Au niveau de leurs résultats, l'année 2013 a été marquée, outre l'Euro fort, par la réalisation de cessions dans le cadre du programme de rotation d'actifs. La performance opérationnelle a été satisfaisante avec une croissance organique de plus de 4 %.

1. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL S.A. ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

Ces comptes, comparés à ceux de l'exercice précédent, font apparaître les chiffres ci-après (en millions d'euros : M€) :

1.1. Compte de résultats abrégé

M€	2012	2013	△
Chiffre d'affaires	13 772	12 468	(1 304)
Production immobilisée	101	71	(30)
Autres produits d'exploitation	586	601	15
Coût des ventes et des prestations	(13 814)	(12 718)	1 096
Résultat d'exploitation	645	422	(223)
Résultat financier	(223)	932	1 155
Résultat exceptionnel *	(548)	(2 271)	(1 723)
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(126)	(916)	(790)
Impôts différés	11	10	(1)
Impôts sur le résultat	9		(9)
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(106)	(906)	(800)
Prélèvement sur les / transferts aux réserves immunisées	57	21	(36)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(49)	(885)	(836)

* dont contribution nucléaire : -422 MEUR en 2013 et -479 MEUR en 2012

L'exercice comptable se clôture par une perte de -906 millions d'euros, à comparer avec une perte de l'exercice de -106 millions d'euros en 2012.

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 12 468 millions d'euros, en diminution de 9 % par rapport à 2012, résultant d'une évolution essentiellement organique.

- Les **ventes d'électricité** s'élèvent en 2013 à 7 464 millions d'euros contre 8 470 millions d'euros à fin 2012. Les volumes vendus ont légèrement baissé alors que les prix moyens par MWh sont en baisse dans tous les segments (-12 %). Cette évolution reflète la baisse des prix impactant tous les segments et des diminutions de volumes dues à l'érosion des parts de marché, principalement dans le segment des clients Résidentiels au cours du 1er semestre d'une part, ainsi qu'à une baisse de la consommation industrielle liée aux effets de la récession d'autre part.
- Les **ventes de gaz** s'élèvent en 2013 à 4 412 millions d'euros contre 4 238 millions d'euros à fin 2012 : sur le marché résidentiel, les effets sur les volumes vendus d'un climat plus froid n'ont pas permis de compenser une diminution globale de -17 % des volumes vendus par rapport à 2012 due aux pertes de parts de marché ainsi qu'à une baisse de la consommation moyenne par client. On note dans les autres segments une augmentation des volumes vendus associée à des prix de vente moyens légèrement plus élevés.

- Les **ventes d'autres énergies** (principalement charbon, biomasse, combustible nucléaire et vapeur) ont fortement baissé (-518 millions d'euros) pour s'établir à 321 millions d'euros. Ceci s'explique par la cession début 2013 de la branche d'activité « *fuel procurement* » à la filiale GDF SUEZ Energy Management Trading d'ELECTRABEL, qui gère toute la chaîne d'approvisionnement en charbon, biomasse et combustibles liquides, ainsi que par l'arrêt prolongé de Doel 3/Tihange 2 ;
- Les **prestations de services et autres activités** s'élèvent à 270 millions d'euros contre 225 millions d'euros en 2012. Elles représentent principalement la refacturation de prestations de services et de coûts (contributions nucléaires par exemple) aux indivisaires et sous-tireurs nucléaires et à ELIA pour les services auxiliaires ainsi que le résultat des activités de trading.

Les **autres produits d'exploitation** restent stables en 2013 pour s'établir à 601 millions d'euros.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 422 millions d'euros, en diminution de 35 % par rapport à 2012.

Outre l'évolution des ventes et prestations, la **diminution du résultat d'exploitation** s'explique comme suit :

- une diminution globale des marges sur le gaz et sur l'électricité ;
- une diminution des charges d'exploitation réalisées dans le cadre du programme de performance ;
- la diminution des charges salariales consécutive à l'évolution du personnel ;
- une augmentation des dotations aux provisions pour risques et charges relatives aux révisions des centrales nucléaires belges et aux coûts de démantèlement et de mise à l'arrêt définitif des centrales nucléaires françaises dans lesquelles ELECTRABEL détient des droits de tirage ;
- les utilisations de provisions pour restructuration à concurrence de 11,9 millions d'euros ;
- une diminution des amortissements d'exploitation courants induite par la fermeture de vieilles centrales (Ruien, Awirs 5) et par l'allongement de la durée de vie des centrales au gaz consécutive aux prévisions de production annuelles revues à la baisse.

Déduction faite de la contribution de répartition nucléaire de 422 millions d'euros (présentée en charges exceptionnelles), le résultat d'exploitation devient nul à comparer avec celui de 2012 (166 millions d'euros).

Le **résultat financier** s'établit à 932 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2012. Le niveau de dividendes reçus a fortement progressé grâce aux participations en International Power et en GDF SUEZ Invest International qui ont plus que compensé la baisse des dividendes provenant des Intercommunales et des autres filiales. La charge de la dette baisse de 824 à 811 millions d'euros. L'évolution des autres produits et charges financières reflète des gains de changes réalisés sur couvertures en devises suite à l'appréciation de l'Euro par rapport aux autres devises.

Le **résultat exceptionnel** de l'année est une perte de -2 271 millions d'euros composée principalement des éléments suivants :

- la quote-part d'ELECTRABEL (422 millions d'euros) dans la contribution de 481 millions d'euros à charge des exploitants nucléaires pour l'exercice 2013 (respectivement 479 et 550 millions d'euros en 2012), telle que prévue par la loi du 31 décembre 2013. La légère diminution de la quote-part d'ELECTRABEL dans cette contribution à concurrence de -57 millions d'euros résulte de la prise en compte des arrêts prolongés de Doel 3 et Tihange 2 en 2012 imposés par l'AFCN ;
- l'amortissement exceptionnel de -609 millions d'euros acté sur les centrales résultant de l'absence de perspective de rentabilité sur la production thermique au gaz au niveau européen, qui traduit une situation reconnue durable et profonde ;
- les réductions de valeur additionnelles sur participations de -861 millions d'euros dans certaines filiales, justifiées par la dégradation durable des conditions économiques; rappelons que l'année 2012 avait été marquée par une première vague de réductions de valeur sur participations significatives à concurrence de -176 millions d'euros ;
- les provisions pour risques et charges financières de -246 millions d'euros constituées dans le cadre d'appels de fonds prévisibles de certaines filiales à leurs actionnaires, qui seraient directement réduits de valeur, compte tenu des circonstances explicitées ci-avant ;
- une dotation aux provisions pour restructuration relative au plan de départs volontaires (108 millions d'euros) ;
- une reprise de réduction de valeur sur participation de 44 millions d'euros compensant les réductions de valeur actées sur des immobilisations financières à hauteur de - 8 millions d'euros ;
- les moins-values sur cessions d'actifs qui concernent principalement la participation commune avec TOTAL dans Photovoltech (producteur de cellules photovoltaïques) qui a dû cesser ses activités suite à la concurrence asiatique.

L'année 2012 avait été marquée par la plus-value de cession de la participation dans SIBELGA.

Le **transfert aux réserves immunisées et à l'impôt différé** résulte de l'immunisation des plus-values dégagées lors de la cession des centrales de Langerlo et Vilvoorde à E.ON en 2009 et des cessions de participations dans des Intercommunales.

Suite au résultat de l'exercice, la **base taxable de l'exercice 2013** est nulle.

Le **résultat de l'exercice avant impôts** représente une perte de 916 millions d'euros. Il s'agit d'un résultat comptable et non d'un résultat fiscal. Afin de déterminer la **base taxable**, il convient, en application du **code des impôts sur les revenus**, de corriger ce résultat comptable à concurrence (1) des transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées et (2) des éléments appelés *sources de disparités entre le bénéficiaire avant impôts et le bénéficiaire taxable estimé*. Les principales sources – en valeur - de disparités sont relatives aux activités d'investissement d'ELECTRABEL dans ses filiales en Belgique et à l'étranger, et concernent des revenus non taxables ou des charges non déductibles en Belgique tels que les plus- et moins-values réalisées lors de la cession de participations (plus-values fiscalement immunisées), les réductions de valeurs actées sur les participations détenues et des amortissements exceptionnels non déductibles

(dépenses non admises) et les dividendes reçus de participations (revenus définitivement taxés). Le même exercice de correction du résultat de l'exercice avant impôts appliqué aux exercices précédents met en évidence que la société est imposée au taux de l'impôt des sociétés, à savoir 33,99 %.

Le tableau ci-après détaille le passage du résultat comptable de l'exercice avant impôts au résultat taxable estimé.

<i>en M€</i>	2012	2013
Résultat de l'exercice avant impôts	(126)	(916)
Prélèvements sur les impôts différés	11	10
Prélèvements sur les réserves immunisées	57	21
Variation des réserves taxées	11	(13)
Dépenses Non Admises ⁽¹⁾	228	1.757
Plus-values immunisées sur cessions de participations	(184)	(53)
Revenus Définitivement Taxés/RDT (dividendes) (95%)	(709)	(1.447)
Déduction pour intérêts notionnels ⁽²⁾	-	-
Revenus étrangers exonérés d'impôt belge	(1)	-
Utilisation de RDT reportés ⁽³⁾	-	-
Subsides en capital	-	(2)
Résultat Taxable estimé	(713)	(643)
Impôt des sociétés	-	-

- (1) Inclut les réductions de valeur et moins-values de cession sur participations ainsi que les amortissements exceptionnels (2013)
(2) ELECTRABEL n'est pas éligible à l'avantage des intérêts notionnels
(3) Déductible en cas de base taxable positive

Malgré un résultat taxable estimé nul, il faut toutefois relever qu'ELECTRABEL est un contributeur fiscal important pour le budget de l'Etat, des régions et des pouvoirs locaux.

Le tableau suivant donne un aperçu des taxes et impôts payés par la société :

<i>en M€</i>	2012	2013	Δ
Impôt sur les sociétés	-	-	
Contribution nucléaire*	(479)	(422)	57
Taxes d'exploitation **	(98)	(108)	(10)
Total	(577)	(530)	47

(*) Montant brut

(**) Précompte immobilier, taxes sur force motrice, captage d'eau, radiations ionisantes, prélèvement sur sites non utilisés, etc.

Une mise en perspective des taxes et impôts (-530 millions d'euros en 2013 et -577 millions d'euros en 2012) met, par rapport aux résultats respectifs, en évidence une pression fiscale significative qui eut été en croissance sans la limitation en 2013 de la contribution de répartition nucléaire.

Suite aux événements précités, la **perte** de l'exercice à affecter s'élève à **-885 millions d'euros** contre une perte de **-49 millions d'euros** en 2012.

1.2. Bilan abrégé (après affectation du résultat)

Actif

M€	2012	2013	△
Actifs immobilisés	50 616	48 754	(1 862)
Immobilisations incorporelles	646	558	(88)
Immobilisations corporelles	2 082	1 457	(625)
Immobilisations financières	47 888	46 739	(1 149)
Actifs circulants	5 895	3 356	(2 539)
Créances à plus d'un an	561	373	(188)
Stocks et commandes en cours d'exécution	301	197	(104)
Créances à un an au plus	4 845	2 562	(2 283)
Valeurs disponibles	28	20	(8)
Comptes de régularisation	160	204	44
Total de l'actif	56 511	52 110	(4 401)

Les **immobilisations incorporelles** diminuent de 88 millions d'euros suite à la diminution des stocks de quotas d'émission de CO₂ et des certificats verts détenus pour répondre aux obligations imposées aux fournisseurs d'électricité. Des investissements importants ont par ailleurs été consacrés au renouvellement des systèmes informatiques pour améliorer le service à la clientèle.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de 625 millions d'euros suite aux amortissements exceptionnels de -609 millions d'euros expliqués supra. Les investissements de l'année s'élèvent à 186 millions d'euros et les amortissements courants d'exploitation à 197 millions d'euros. Les investissements sont consacrés au développement et à la modernisation permanente du parc de production thermique et nucléaire, dans lequel ELECTRABEL a investi 140 millions d'euros pour en améliorer le fonctionnement et la sécurité. Outre les investissements effectués dans le parc nucléaire, des projets importants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, en énergie éolienne (notamment sur les sites de Bekaert, Frasnes-Lez-Anvaing, Poperinge, Sint-Gillis-Waas) et à la centrale de pompage de Coe.

Les **immobilisations financières** diminuent de 1 149 millions d'euros résultant principalement des réductions de valeurs exceptionnelles de -861 millions d'euros sur participations décrites supra ainsi que du remboursement de capital de Belgreen.

Rappelons que les participations dans les Intercommunales flamandes sont présentées depuis 2011 sous la rubrique *Autres immobilisations financières* compte tenu de la perte d'influence notable survenue cette année-là.

Les **stocks** diminuent de 104 millions d'euros suite à la cession début 2013 par ELECTRABEL de la branche d'activité « *fuel procurement* » à sa filiale GDF SUEZ Energy Management Trading qui gère toute la chaîne d'approvisionnement en charbon, biomasse et combustibles liquides.

Les **créances à plus d'un an** diminuent de 188 millions d'euros principalement en relation avec les acomptes payés à E.ON pour les livraisons futures d'énergie dans le cadre de l'accord d'échange de capacités conclu en 2009.

L'évolution des **créances à un an au plus** (-2 283 millions d'euros) principalement relative aux activités de gestion de l'énergie est équivalente à l'évolution des dettes commerciales du même type.

Passif

M€	2012	2013	△
Capitaux propres	22 213	21 305	(908)
Provisions et impôts différés	850	1 382	532
Dettes	33 448	29 423	(4 025)
Dettes à plus d'un an	24 654	22 136	(2 518)
Dettes à un an au plus	8 494	6 924	(1 570)
Comptes de régularisation	300	363	63
Total du passif	56 511	52 110	(4 401)

Les capitaux propres diminuent de 908 millions d'euros suite principalement à la perte de l'exercice.

L'augmentation des provisions pour risques et charges (+543 millions d'euros) est relative d'une part aux cycles de révision des centrales nucléaires belges ainsi qu'aux coûts de démantèlement et de mise à l'arrêt définitif des centrales nucléaires françaises dans lesquelles ELECTRABEL détient des droits de tirage. D'autre part, pour répondre à un environnement économique difficile, aux profondes mutations du secteur de l'énergie et aux pressions régulatrices pesant sur la rentabilité, ELECTRABEL a développé son plan de performance mis en place en 2012 pour continuer d'améliorer son efficacité et pour soutenir durablement sa stratégie. Une provision pour restructuration de 134 millions d'euros a été constituée dans ce contexte. Cette restructuration est entièrement basée sur des départs individuels volontaires. Une provision pour risques et charges financières de -246 millions d'euros a été constituée dans le cadre d'appels de fonds prévisibles de certaines filiales à leurs actionnaires, qui seraient directement réduits de valeur compte tenu des circonstances.

Les **dettes** diminuent de 4 025 millions d'euros.

Les dettes à plus d'un an diminuent de 2 518 millions d'euros, suite à :

- une diminution de la dette financière à long terme de 2 527 millions d'euros suite aux remboursements d'emprunts, l'endettement financier global diminuant de 2,3 milliards d'euros ;
- une diminution des autres dettes de 210 millions d'euros principalement en relation avec les acomptes reçus d'E.ON pour les livraisons futures d'énergie dans le cadre de l'accord d'échange de capacités conclu en 2009 ;
- partiellement compensée par une augmentation des dettes commerciales (220 millions d'euros), liée aux prestations réalisées par SYNATOM pour ELECTRABEL dans le cadre des activités nucléaires.

Les **dettes à un an au plus** diminuent de 1 570 millions d'euros, principalement suite à :

- une augmentation des dettes à plus d'un an échéant dans l'année de l'ordre de 715 millions d'euros et une diminution des dettes financières de 421 millions d'euros, à analyser dans leur globalité avec les dettes à long terme ;
- une diminution des dettes commerciales à hauteur de 2 101 millions d'euros principalement expliquée par une diminution des dettes fournisseurs liées aux activités de gestion de l'énergie équivalant à l'évolution des créances commerciales du même type ;
- une augmentation des « Autres dettes » de 204 millions d'euros résultant principalement d'une avance à court terme de GDF SUEZ Finance (500 millions d'euros) et d'une diminution des garanties reçues en cash des contreparties (342 millions d'euros) dont principalement GDF SUEZ TRADING.

2. Evolution des activités et faits marquants

En 2013, les activités de production d'ELECTRABEL ont été marquées par le redémarrage en toute sûreté en juin, après 10 mois d'arrêt, des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2. Le Parlement a également voté en décembre 2013 la loi sur la prolongation de dix ans de Tihange 1. ELECTRABEL de son côté a mis en service 4 nouveaux parcs éoliens en Wallonie et en Flandre. A Ruien et Awirs, l'entreprise a fermé quelques anciennes unités de production classiques pour des raisons économiques.

Les activités commerciales 2013 sont marquées par une stabilisation des parts de marché dans le segment des clients résidentiels et petits professionnels. Fin 2012, ELECTRABEL a annoncé le repositionnement à la baisse de ses prix pour tous ses clients retail, actuels ou futurs, quel que soit leur type de contrat et ce automatiquement à partir du 1^{er} janvier 2013. En plus d'un prix compétitif, ELECTRABEL a réaffirmé sa volonté d'offrir à ses clients un service impeccable et de leur fournir des conseils et des outils pour gérer leur énergie. C'est sur cette base qu'elle veut construire ses succès commerciaux futurs.

En matière de partenariats, de mécénat et de projets au service des citoyens, l'année 2013 aura aussi été marquée par de nouvelles initiatives. Ainsi, la coopérative Electrabel CoGreen - qui permet aux riverains de participer aux projets éoliens locaux - a été lancée avec succès ; les engagements de mécénat d'ELECTRABEL se sont renforcés notamment

avec le nouveau partenariat *SOS village d'enfants* qui allie soutien financier et mécénat de compétence, et enfin la troisième édition du programme *Power2Act*.

En 2013, ELECTRABEL s'est résolument affirmée comme leader responsable, bien implanté localement et au service de tous ses clients.

2.1. Une part de marché qui se stabilise grâce à un repositionnement commercial

ELECTRABEL est restée en 2013 le principal fournisseur d'énergie en Belgique avec une part de marché d'environ 50 % pour l'électricité (par rapport à 54,2 % en 2012) et 46 % pour le gaz (par rapport à 51,9 % en 2012). Fin d'année, l'entreprise comptait 1,5 million de clients électricité, 0,1 million de clients gaz, et 1,3 million de clients 'dual' (électricité + gaz).

Grâce à un ensemble d'actions concrètes comme le repositionnement des prix pour tous les clients, des campagnes media et des actions marketing ciblées, les pertes de clients ont significativement diminué à partir de février 2013 pour se stabiliser à partir de septembre 2013.

La baisse des prix pour tous les clients retail (gaz et électricité) en janvier 2013 a également été accompagnée de l'introduction de nouveaux paramètres d'indexation conformes à l'Arrêté Royal du 21 décembre 2012 et ce, dès le 1^{er} janvier 2013. Cette réglementation impose que les paramètres d'indexation du gaz et de l'électricité soient basés exclusivement sur des références de marchés et non sur le prix des produits pétroliers. En gaz, l'Arrêté Royal prévoit un régime transitoire avec un découplage progressif en 2013 et 2014. En automne 2013, ELECTRABEL a une nouvelle fois modifié les paramètres d'indexation de ses contrats à prix variables pour la fourniture de gaz naturel aux clients résidentiels et professionnels, pour répondre de manière anticipée à la législation y relative. Depuis le 1^{er} octobre 2013, ces paramètres sont basés à 100% sur les conditions de marché gazier européen.

Grâce à sa nouvelle offre commerciale, l'entreprise a remporté pour la première fois des achats groupés pour le gaz naturel et/ou l'électricité (province d'Anvers, ville d'Ostende, province de Flandre orientale, organisations sp.a,...). Il s'agissait d'un volume total de 155 GWh (36 500 points d'accès) pour l'électricité et de 487 GWh de gaz naturel (27 500 points d'accès).

Plusieurs grandes entreprises et institutions comme Brussels Airport Company, Infrabel, la RTBF, la Régie des Bâtiments, ArcelorMittal, ExxonMobil, Wienerberger, Delhaize Group... ont choisi ELECTRABEL comme fournisseur.

2.2. Miser sur la prestation de services et les services énergétiques

La fourniture de services de qualité est restée l'un des points d'attention prioritaires d'ELECTRABEL en 2013.

En mai 2013, l'entreprise a réalisé une importante mise à jour de son système informatique clients permettant l'exécution de plus de 80 transactions entièrement en ligne : déménagement, consultation et paiement de la facture, modification du contrat, etc. Toutes ces adaptations ont été réalisées en partant du point de vue du client et de la perception qu'il a de ses interactions avec ELECTRABEL.

Sur son site Internet, l'entreprise a lancé l'outil *Budget Optimizer*, qui permet aux clients résidentiels d'évaluer et de modifier eux-mêmes leurs factures intermédiaires. ELECTRABEL a par ailleurs été le premier fournisseur d'énergie de Belgique à formater son site Internet afin de simplifier son utilisation sur smartphone. Le nouvel outil Internet *Click Online* a par ailleurs été lancé pour les clients business sous contrat. Il permet de fixer le prix de l'énergie à différents moments.

L'entreprise a également signé un nouvel « accord consommateurs » et informera, dans ce cadre, chaque année ses clients au sujet de ses formules tarifaires les plus avantageuses.

L'indicateur de plaintes, qui classe les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel sur la base du nombre de plaintes que reçoivent la VREG et le service de Médiation de l'Énergie au sujet des fournisseurs d'énergie, a attribué le score de satisfaction le plus élevé (5 étoiles) à ELECTRABEL en 2013, sans interruption.

L'entreprise a accordé une attention particulière à l'optimisation de sa gamme Smart (Smart Energy Box, Smart Thermostat, ...) en 2013. La nouvelle version de l'application ELECTRABEL Smart pour smartphones qu'elle a lancée permet de régler et de programmer encore plus facilement à distance la consommation des appareils électriques et le chauffage.

Une campagne de promotion du Smart Thermostat a suscité un intérêt certain chez les clients. Plus de 4.000 d'entre eux ont fait installer l'appareil chez eux.

2.3. L'énergie renouvelable, élément du *mix* énergétique

ELECTRABEL se distingue de nombreux autres fournisseurs d'énergie de par son propre parc de production d'électricité local, au sein duquel l'énergie nucléaire, les combustibles fossiles et les sources d'énergie renouvelables jouent chacun leur rôle. Ce mix énergétique permet de garantir l'approvisionnement de ses clients à des conditions stables.

En 2013, l'entreprise a continué à investir dans des moyens de production proches de ses clients. Elle a mis en service quatre parcs éoliens sur les sites de Frasnes-lez-Anvaing, Lochristi-Zele, Poperinge et Sint-Gillis-Waas (ensemble 24,6 MW). Fin 2013, le parc renouvelable de l'entreprise comptait 26 parcs éoliens avec 94 éoliennes. Le «blog éolien» www.electrabel-wind.be informe en toute transparence les riverains sur ses projets éoliens et répond à leurs interrogations.

ELECTRABEL a renforcé en 2013 son identité de producteur d'énergie local en créant la coopérative ELECTRABEL CoGreen, laquelle donne aux riverains la possibilité d'investir dans un des cinq parcs éoliens (Frasnes-lez-Anvaing, Poperinge, Lochristi-Zele, Sint-Gillis-

Waas, Zwevegem-Harelbeke). 495 habitants ont ainsi acquis des parts de CoGreen. Ils peuvent suivre les données de production des parcs éoliens via le nouveau site Internet www.electrabelcogreen.com.

Fin juin 2012, la dernière concession relative à l'installation d'éoliennes en mer du Nord, avec une puissance d'environ 450 MW, a été attribuée à Mermaid, une collaboration regroupant ELECTRABEL (35 %) et le consortium Otary (65 %), qui réunit Aspiravi, DEME, Electrawinds, Nuhma, Power@Sea, Rent-A-Port, Socofe et SRIW Environnement. En 2013, les préparations du dossier de permis se sont poursuivies. Des convecteurs d'énergie houlomotrice fourniront une capacité supplémentaire de 20 MW. A ce stade, la mise en service du projet est prévue fin 2017. La production annuelle couvrira la consommation de 500 000 ménages belges.

Par ailleurs, le consortium Mermaid envisage de céder à Northwester 2 la moitié de la concession obtenue, permettant de réduire tant les risques opérationnels que financiers liés à un projet d'une telle envergure. Cette opération devrait être finalisée dans le courant du premier semestre 2014.

L'objectif de l'entreprise est de disposer d'ici 2015 d'un parc de production utilisant des sources d'énergies renouvelables (la biomasse et l'énergie éolienne principalement) pour pouvoir intégralement couvrir la consommation d'un million de ménages belges avec de l'énergie verte.

2.4. Un parc de production adapté aux conditions de marché

Le maintien à niveau ou l'amélioration des performances de son parc de production constituent une priorité constante pour ELECTRABEL.

Dans le cadre de l'adaptation du parc de production aux conditions de marché, ELECTRABEL a procédé en 2013 à l'arrêt de plusieurs unités thermiques : Ruien 5, 6 et 7 (mises en service respectivement en 1973, 1974 et 1998) et l'unité 5 des Awirs, pour une puissance totale supérieure à 900 MW.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le parc de production européen a créé un besoin croissant d'unités de pointe, c'est-à-dire des centrales flexibles qui peuvent être activées quand les ressources renouvelables, mais intermittentes, font défaut. Pour pouvoir faire face à cette nouvelle réalité, ELECTRABEL a informé les Autorités de son intention de transformer la centrale TGV de Herdersbrug (480 MW) en une unité de pointe de 320 MW d'ici mi-2014. Cette transformation permettra de mettre progressivement hors service les turbojets, moins efficaces, et l'ancienne turbine à gaz de Drogenbos qui fonctionnent actuellement comme unité de pointe.

Les circonstances décrites dans la première partie de ce rapport ont entraîné un amortissement exceptionnel des actifs de production thermique fonctionnant au gaz.

2.5. La sûreté nucléaire, une priorité constante

Le thème de l'énergie nucléaire et de la sûreté nucléaire en particulier, est resté à l'avant-plan en 2013.

Début juin, les centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 ont redémarré après l'avis favorable rendu par l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN). L'opération s'est déroulée normalement et dans des conditions de sûreté optimales. Les unités avaient été mises à l'arrêt pendant près d'un an après que des défauts dus à l'hydrogène avaient été découverts dans les parois des cuves des réacteurs lors des révisions de l'été 2012. Des examens approfondis menés en collaboration avec des experts externes avaient démontré qu'ils n'étaient pas évolutifs et qu'ils ne portaient pas atteinte à l'intégrité structurelle ni à la résistance des cuves. L'état des deux cuves des réacteurs doit faire l'objet d'un nouveau contrôle lors de la révision de 2014 (*voir 5. Evénements importants survenus après la date de clôture*). Aucun défaut similaire dû à l'hydrogène n'a été observé lors du contrôle des cuves des réacteurs de Tihange 1 et Tihange 3, effectué au cours de la révision de 2013 avec les mêmes appareils de mesure sophistiqués. La cuve du réacteur de Doel 4, produite par le même fabricant que celle de Tihange 3, sera également soumise à cette inspection lors de la révision décennale de 2015.

Lors des contrôles effectués par Belgoprocess, il a été constaté qu'un gel sortait d'une partie des fûts de déchets faiblement radioactifs, stockés et encapsulés dans le béton, provenant de la centrale nucléaire de Doel. Cette fuite était due à une réaction chimique entre certains composants présents dans la matrice béton-déchets. ELECTRABEL a immédiatement arrêté cette méthode de conditionnement appliquée à Doel, et a lancé une étude concernant une nouvelle procédure de traitement visant à continuer à garantir un stockage sans risque à long terme. Le contrôle des fûts provenant de la centrale de Tihange, où une procédure de traitement différente est appliquée, n'a révélé aucune formation de gel.

La disponibilité des centrales nucléaires (hors arrêt forcé de Doel 3 et Tihange 2) a atteint un score particulièrement élevé en 2013 (91%). Ce résultat est révélateur de la performance des unités.

2.6. Tests de résistance

La centrale nucléaire de Fukushima a été gravement endommagée lors du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé le Japon en mars 2011. À la suite de cet événement, la Commission européenne a décidé de soumettre toutes les centrales nucléaires d'Europe à des tests de résistance afin d'analyser les marges de sécurité dont elles disposent.

Le 31 décembre 2012, l'AFCN a transmis un plan d'action national relatif aux tests de résistance à l'*European Nuclear Safety Regulation Group* (ENSREG). Ce plan présente les mesures d'amélioration techniques et organisationnelles visant à relever la sûreté des centrales nucléaires et le planning de ces mesures.

En 2013, ELECTRABEL a poursuivi la mise en œuvre de ces mesures. Les travaux de construction d'une digue protégeant les 3 unités de la centrale de Tihange contre un faible risque de crue diluvienne de la Meuse ont ainsi débuté. Pour Doel, on peut mentionner le renforcement de la digue et la mise en place de batardeaux pour protéger les bâtiments/fonctions sensibles en cas de crues diluviennes.

2.7. Plan d'équipement

En juillet 2012, le Secrétaire d'Etat à l'Energie a publié le plan énergétique à long terme pour la Belgique. Les objectifs de ce plan sont d'assurer la sécurité d'approvisionnement et la mise en place d'un cadre légal stable visant à soutenir les investissements en production d'électricité. Dans ce contexte, la loi du 18 décembre 2013 modifiant la loi de 2003 sur la sortie progressive du nucléaire confirme la fermeture de Doel 1&2 en 2015 mais aussi la prolongation de Tihange 1 jusqu'à fin septembre 2025. La loi prévoit notamment un mécanisme de partage des bénéfices selon le schéma suivant : en contrepartie de la durée d'exploitation jusqu'au 30 septembre 2025, les propriétaires de Tihange 1 verseront à l'Etat, chacun au prorata de leur part indivise, une redevance annuelle qui correspond à 70 % de la différence positive entre d'une part, le produit de la vente de l'électricité de Tihange 1 et d'autre part, la somme des postes suivants : les charges réelles d'exploitation, en ce compris les amortissements des investissements de jouvence requis, et une rémunération globale nette de 9,3 % sur lesdits investissements de jouvence. Si la différence est négative, elle est reportée en déduction du produit de la vente pour les périodes suivantes pendant la période de prolongation de 10 ans. Les modalités de calcul de la redevance ont fait l'objet d'une convention liant l'Etat belge et les propriétaires de la centrale. La convention a été signée le 12 mars 2014 par l'Etat belge, ELECTRABEL SA, GDF SUEZ SA, Electricité de France SA et EDF Belgium SA.

2.8. Préparer la sortie et la prolongation du nucléaire

A Doel, l'entreprise a mis sur pied un projet de démantèlement composé de différentes étapes. Lors de la première phase de mise à l'arrêt définitif qui s'étendra de 2015 à 2019, on enlèvera entre autres le combustible des réacteurs. Dans une deuxième phase, qui durera au moins dix ans, les unités sont démantelées et le site remis dans son état d'origine.

Pour Tihange, un vaste plan d'action pluriannuel a été conçu visant d'une part à assurer le suivi et la gestion du vieillissement des installations et d'autre part à rapprocher la conception de la centrale de celle des centrales les plus modernes. Ce projet *Long Term Operation* (LTO) implique un investissement d'environ 0,6 milliards d'euros.

2.9. Responsabilité sociale

En 2013, l'engagement social d'ELECTRABEL s'est manifesté à plusieurs reprises.

ELECTRABEL a libéré une nouvelle fois 1 million d'euros pour soutenir des associations et des organisations qui s'engagent dans les quatre domaines d'action sociale de sa politique de mécénat : solidarité et intégration, revalorisation du patrimoine culturel, protection de l'environnement, intégration des jeunes en difficulté via le sport. De nouvelles conventions triennales ont été conclues avec *SOS Villages d'enfants*, concernant notamment la rénovation durable du village d'enfants de Chantevent, et avec le S.M.A.K. (*Stedelijk Museum voor Actuele Kunst*) de Gand en vue de rendre l'art moderne accessible et attrayant pour les jeunes défavorisés.

ELECTRABEL est également restée partenaire des mouvements sportifs de football *Belgian Homeless Cup* et *Electrabel Street Heroes*.

L'asbl *Aquascope Virelles* a mis en service avec le soutien d'ELECTRABEL une microturbine d'une puissance de 10 kW installée sur son site du centre d'observation Aquascope-Virelles. Cette unité hydraulique couvrira 75 % de la consommation en électricité du centre. En combinaison avec une toiture photovoltaïque et de l'énergie verte fournie par ELECTRABEL, elle rend le centre neutre en terme d'émissions de CO₂.

ELECTRABEL a également organisé pour la troisième fois son programme *Power2Act* qui stimule et soutient des initiatives socioculturelles qui cadrent avec sa politique de mécénat et dans lesquelles ses collaborateurs sont actifs en tant que bénévoles. Sur 44 dossiers, 18 projets ont été sélectionnés. Certains ont reçu jusqu'à 20 000 euros de soutien financier.

Le plan d'actions de lutte contre la précarité énergétique, lancé par ELECTRABEL fin 2012, s'est davantage concrétisé. L'entreprise a créé huit points d'information multiservices dans des maisons de quartier de Bruxelles et a mis en œuvre des actions de communication adaptée envers ses clients démunis ainsi qu'une collaboration plus étroite avec les CPAS. Un appel à projets a été lancé via la Fondation Roi Baudouin en Région de Bruxelles Capitale, pour investir dans un projet d'un entrepreneur social actif dans la rénovation ou la construction de logements à haute performance énergétique pour des personnes précarisées. Le lauréat sera connu début 2014. La plateforme belge de lutte contre la précarité énergétique regroupant des acteurs clés issus de divers horizons sera également lancée début 2014.

2.10. Ensemble pour moins de CO₂

ELECTRABEL a défini sa stratégie et ses objectifs en matière de lutte contre les rejets de CO₂ dans un plan intitulé «Ensemble pour moins de CO₂» qui repose sur trois piliers (production, clients, support) et qui comprend dix engagements concrets. En 2013, l'entreprise a poursuivi intégralement la mise en œuvre de son plan, qui couvre la période 2008-2015 (voir par exemple les paragraphes « 2.2 Miser sur la prestation de services et les services énergétiques », « 2.3 L'énergie renouvelable, élément du mix énergétique »).

A noter que le Groupe GDF SUEZ a décidé de se fixer un objectif de réduction de 10 % du taux d'émission de CO₂ pour l'ensemble de son parc de production d'électricité et de chaleur associée entre 2012 et 2020. Depuis 2012, ELECTRABEL a réussi à diminuer les émissions par kWh produit de son parc de production de 8,9 %. Le taux d'émission de son parc figure parmi les plus bas en Europe.

Des informations complètes concernant le plan et les résultats atteints sont présentés sur les pages Internet www.electrabel.com/fr/corporate/developpement-durable.

3. Le fonctionnement du marché belge

Tout comme en 2012, des interventions publiques dans le domaine énergétique, via la législation, la réglementation ou des accords globaux, ont été réalisées en 2013. Citons principalement les suivantes :

- En ce qui concerne les relations avec les clients résidentiels et les PME, une charte de bonnes pratiques est intervenue en juillet entre l'ensemble des régulateurs, les fournisseurs d'électricité et de gaz et les organisations de consommateurs. Cette charte porte sur un mode de calcul et de comparaison de prix standardisé et uniforme. Son respect garantit des pratiques commerciales loyales conformément aux dispositions de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur ;
- En octobre, les fournisseurs de gaz et d'électricité ont conclu un nouvel accord avec le ministre fédéral des Affaires économiques visant à rendre le consommateur plus conscient, mieux informé et plus protégé ;
- En matière de production d'électricité, une loi du 18 décembre 2013 modifie la loi de sortie progressive du nucléaire confirmant la prolongation de Tihange 1 de 10 ans et la fermeture définitive de Doel 1 & 2 en 2015. En contrepartie de la prolongation de Tihange 1, La loi a fixé une redevance variable au profit de l'Etat à charge des propriétaires de cette unité (cfr. supra) ;
- Le Gouvernement fédéral a aussi pris une décision de principe sur de nouvelles obligations administratives (notification préalable) pour la mise à l'arrêt temporaire et/ou définitive d'unités de production d'électricité et sur la création d'une réserve stratégique dynamique tenue à l'écart du marché ;
- Dans le cadre du «plan Wathelet», le Gouvernement fédéral a fait approuver et publier en novembre et décembre 2013 les divers arrêtés déterminant les modalités concrètes de la procédure d'appel d'offres pour l'établissement de nouvelles capacités de production d'électricité au gaz naturel. L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'union européenne le 22 janvier 2014 ;
- Enfin, dans le domaine des énergies renouvelables et de la production combinée d'électricité et de chaleur, plusieurs initiatives politiques ont été prises en 2013, notamment différentes adaptations aux systèmes des certificats verts, l'introduction de nouvelles règles en matière de facturation par les fournisseurs de leurs coûts liés aux certificats verts, l'introduction en Région flamande, et ensuite son annulation par la Cour d'Appel de Bruxelles, d'une redevance spécifique réseau pour la production décentralisée ≤ 10 kW, ainsi que l'introduction en Région wallonne de nouvelles taxes (sur certificats verts, éoliennes).

Pour 2014, de nombreux points susceptibles d'engendrer tant des coûts d'implémentation supplémentaires (principalement IT,...) que des risques réglementaires et de marché (principalement de crédit,..) sont à suivre. Parmi eux :

- le transfert des compétences pour les tarifs de réseaux de distribution vers les Régions et l'évolution vers un tarif unique en Région flamande,
- la mise en place du taux réduit de TVA sur l'électricité (avril 2014),
- l'impact du dégel des tarifs réseaux,

- la mise en place de la Directive Européenne sur l'efficacité énergétique,
- la mise en application en droit belge de la recommandation européenne en matière d'actions en réparation collective.

Intercommunales mixtes

Après la cession de sa participation dans l'activité de réseaux de distribution à Bruxelles (Sibelga) fin 2012, ELECTRABEL est resté associé minoritaire dans cette activité en 2013 en Flandre et en Wallonie. En Wallonie, les huit gestionnaires de réseaux de distribution mixtes ont fusionné fin 2013 au sein d'une nouvelle intercommunale dénommée ORES Assets qui bénéficie du patrimoine actif et passif des ex-GRD. Les associés actuels des gestionnaires de réseaux de distribution, dont ELECTRABEL, se retrouvent désormais associés d'ORES Assets.

4. Litiges et concurrence

4.1. Contestation de la contribution de répartition nucléaire

La loi-programme du 22 décembre 2008 impose une contribution de 250 millions d'euros à la charge des producteurs nucléaires. ELECTRABEL a contesté cette contribution devant la Cour constitutionnelle, qui a rejeté ce recours par son arrêt du 30 mars 2010. Cette contribution a par ailleurs été reconduite pour 2009¹, 2010² et 2011³. ELECTRABEL s'est donc, à ce titre, acquittée au total de 859 millions d'euros. ELECTRABEL a introduit le 9 septembre 2011 une action en répétition des montants payés faisant valoir, notamment, la violation des principes *non bis in idem* (prévention d'une double imposition), de non-rétroactivité des lois et de sécurité juridique ainsi que l'absence d'affectation légale des recettes provenant de la contribution nucléaire. La procédure suit son cours devant le Tribunal de première instance de Bruxelles.

Par ailleurs, le 11 juin 2013, ELECTRABEL a introduit devant la Cour constitutionnelle un recours en annulation partielle de la loi du 27 décembre 2012 portant modification de la loi du 11 avril 2003 sur les provisions de démantèlement des centrales nucléaires et la gestion des matières fissiles irradiées et, en particulier, ses articles instaurant une contribution de 600 millions d'euros à la charge des exploitants nucléaires au titre de l'année 2012.

¹ Loi du 23 décembre 2009

² Loi du 29 décembre 2010

³ Loi du 8 janvier 2012

4.2. Contestation d'une décision de la CREG approuvant les tarifs d'injection d'ELIA

En décembre 2011, la CREG (régulateur des marchés du gaz et de l'électricité) a approuvé la proposition tarifaire d'ELIA SYSTEM OPERATOR (gestionnaire du réseau de transport d'électricité) pour la période 2012-2015. ELECTRABEL y était opposée principalement s'agissant de deux aspects : (i) l'application de tarifs d'injection pour l'utilisation du réseau et (ii) les tarifs d'injection pour les services auxiliaires.

Une procédure en annulation de la décision de la CREG a été entamée par ELECTRABEL devant la Cour d'appel de Bruxelles qui, le 6 février 2013, a annulé *ex tunc et erga omnes* la décision de la CREG du 22 décembre 2011 dans son intégralité.

En conséquence et en l'absence de tarifs régulés, ELIA a déposé une nouvelle proposition tarifaire (couvrant la période 2012 à 2015), qui a été validée par la CREG le 16 mai 2013. Cette décision de la CREG fait toutefois l'objet d'une nouvelle procédure en annulation devant la Cour d'appel de Bruxelles, introduite par Febeliec (association représentative des consommateurs industriels d'énergie) en date du 14 juin 2013. ELECTRABEL est intervenue volontairement dans cette procédure afin de défendre les tarifs approuvés le 16 mai 2013 et a déposé ses conclusions le 30 octobre 2013.

Le 24 mai 2013, la CREG a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 6 février 2013.

Les procédures devant la Cour de cassation et devant la Cour d'appel de Bruxelles suivent leur cours.

4.3. Enquête dans le secteur de la vente en gros d'électricité en Belgique

Le Service de la concurrence belge avait procédé en septembre 2009 et juin 2010 à des perquisitions au sein d'entreprises actives dans le secteur de la vente en gros d'électricité en Belgique, dont ELECTRABEL.

Suite à la clôture de l'enquête, à laquelle ELECTRABEL a apporté tout son concours, l'Auditorat a transmis le 29 novembre 2013 un projet de décision au Président de la nouvelle Autorité belge de la concurrence ainsi qu'à ELECTRABEL. Le projet de décision, qui confirme le rapport de l'Auditorat déposé le 7 février 2013, allègue l'existence d'abus de position dominante par ELECTRABEL. Cette affaire va maintenant être examinée par le Collège de la concurrence. ELECTRABEL conteste formellement ces allégations et soumettra ses observations écrites au Collège. ELECTRABEL sera entendue oralement lors d'une audience du Collège.

ELECTRABEL a par ailleurs introduit le 24 avril 2013, devant la Cour d'appel de Bruxelles, un recours contre la décision du Conseil de la concurrence fixant le délai dans lequel elle doit déposer ses observations écrites. Suite à l'entrée en vigueur le 6 septembre 2013 de la loi du 3 avril 2013 portant sur l'insertion des Livre IV et V dans le Code de droit économique, l'appel est devenu sans objet. Ceci est sans préjudice pour ELECTRABEL de faire valoir tous ses droits dans le cadre de l'affaire.

4.4. Réclamation de la SNCB

En avril 2011, la SNCB a interjeté appel du jugement du Tribunal de première instance de Bruxelles rendu en septembre 2010 dans le cadre d'un litige l'opposant à ELECTRABEL. Sur la base des chiffres publiés dans l'étude de la CREG concernant la prétendue répercussion du coût d'opportunité de quotas de CO₂ obtenus gratuitement, la société des chemins de fer réclamait 52 millions d'euros de dommages et intérêts à ELECTRABEL. Toutefois, le Tribunal a jugé que les preuves étaient insuffisantes. En novembre 2011, la Cour d'appel de Bruxelles, avant de pouvoir statuer sur le fond du litige, a désigné un collège d'experts chargé de vérifier s'il existe une répercussion du coût d'opportunité de quotas de CO₂ et s'il existe une justification pour cette répercussion. L'expertise s'est clôturée en avril 2013. La mise en état du dossier s'est poursuivie ensuite, pour des plaidoiries attendues en 2014.

4.5. Fourniture de services auxiliaires au GRT Elia

ELECTRABEL est tenue de mettre des capacités de réserve primaire et secondaire à la disposition du gestionnaire du réseau de transport Elia. Pour l'année 2012, les prix imposés pour ces services ont été fixés en tenant compte de la décision de la CREG relative à la demande d'approbation de la proposition tarifaire adaptée d'Elia pour la période tarifaire 2012-2015 (i.e. plus bas que l'offre faite à Elia).

Le 27 février 2012, ELECTRABEL a demandé l'annulation par le Conseil d'Etat de l'Arrêté ministériel du 23 décembre 2011 imposant des conditions de prix et de fourniture pour l'approvisionnement en 2012 du réglage primaire et du réglage secondaire par différents producteurs. L'Arrêté ministériel a été annulé par arrêt du Conseil d'Etat du 19 février 2014.

4.6. CREG – demande d'informations

ELECTRABEL a introduit, en 2011, un recours devant la Cour d'appel de Bruxelles, à l'encontre de la décision de la CREG la condamnant à une amende administrative (de près de 100 000 euros par jour à partir du 3 janvier 2011 et jusqu'à ce qu'il soit mis fin au manquement) pour ne pas avoir communiqué, selon elle, les données réclamées dans le cadre de l'évaluation de la « rente nucléaire » d'ELECTRABEL.

L'arrêt de la Cour donne tort à la CREG et annule sa décision pour trois raisons :

- La CREG a violé le principe d'impartialité objective car ses demandes d'informations étaient inspirées par le souci de sauvegarder son intérêt propre et la crédibilité de sa propre « étude 968 » sur la rente nucléaire ;
- Les demandes de la CREG étaient trop imprécises et manquaient manifestement de clarté et de précision de sorte qu'ELECTRABEL pouvait avoir un doute raisonnable sur les données demandées ;
- Imposer une astreinte relève de la compétence exclusive du pouvoir judiciaire, et ne relève donc pas des compétences de la CREG.

En mai 2013, la CREG s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel. ELECTRABEL a fait part de ses arguments. La décision de la Cour de cassation est attendue en 2014.

4.7. Etat Hongrois

ELECTRABEL a engagé auprès du Centre International de Règlement des Différends sur les Investissements ("CIRDI") une procédure d'arbitrage international contre la Hongrie pour manquement à ses obligations découlant du Traité sur la Charte de l'Énergie. Le différend porte notamment sur la résiliation du contrat long terme d'achat d'électricité, conclu le 10 octobre 1995, entre Dunamenti Erőmű (détenue à 74,82 % par ELECTRABEL) et MVM, société contrôlée par l'État hongrois (le «Contrat Dunamenti»). Le 30 novembre 2012, le tribunal arbitral a rejeté les demandes du Groupe, à l'exception de la demande basée sur le principe de traitement juste et équitable. La décision sur cette demande est reportée à 2016 afin de permettre au tribunal arbitral de juger sur la base d'une évaluation précise desdits coûts.

4.8. ELECTRABEL Finance and Treasury Management

Les services de l'Inspection Spéciale des Impôts (ISI) ont procédé à la taxation en Belgique des revenus financiers réalisés au Luxembourg par les succursales de gestion de trésorerie d'ELECTRABEL et de SUEZ-TRACTEBEL établies au Luxembourg. Ces revenus financiers qui ont été soumis à l'impôt au Luxembourg sont exonérés d'impôt en Belgique conformément à la convention préventive de double imposition belgo-luxembourgeoise. L'Inspection Spéciale refusait cette exonération en argumentant sur la base d'un prétendu abus de droit. Le montant total des enrôlements concernant le Groupe s'élève à 265 millions d'euros au titre des exercices 2003 à 2009. En avril 2013, un jugement sur le fond a statué en faveur de la position défendue par ELECTRABEL et SUEZ-TRACTEBEL. L'Inspection Spéciale acquiesce au jugement rendu ce qui met fin à ce litige. Les dégrèvements et remboursements d'impôts indûment enrôlés sont en cours.

4.9. Prélèvements sur sites non utilisés

L'Administration de l'énergie avait réclamé à ELECTRABEL pour les années 2006 à 2011 un montant total de prélèvements sur sites non utilisés de 356 millions d'euros. Compte tenu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Bruxelles le 17 février 2010 concernant les prélèvements sur sites non utilisés de 2006 à 2008, qui lui est en grande partie favorable, ELECTRABEL avait introduit pour chacune des années 2009 à 2011 une déclaration pour le seul site qu'elle considère devoir faire l'objet du prélèvement. L'Administration a, quant à elle, maintenu sa position antérieure et a établi pour chacune de ces années des prélèvements sur 7 sites (dont le site déclaré). ELECTRABEL a contesté ces prélèvements en premier lieu par la voie administrative et ensuite par l'introduction de recours auprès du Tribunal de première instance de Bruxelles. ELECTRABEL n'a pas payé les prélèvements de 2009 et 2010, considérant qu'ils ont été établis tardivement. Elle a en revanche payé une somme de 6,25 millions d'euros au titre du prélèvement 2011 sur le site déclaré. ELECTRABEL n'a pas établi de déclaration pour 2012, ni pour 2013, car le seul site susceptible de faire l'objet du prélèvement ne bénéficie plus d'un permis d'exploitation pour production d'électricité. L'Administration de l'Énergie maintient sa position antérieure et a établi également pour 2012 et 2013 des prélèvements sur 7 sites qui s'élèvent à 67,5 millions d'euros pour chaque exercice. ELECTRABEL conteste ces prélèvements par voie administrative et par l'introduction de recours auprès du Tribunal de première instance de Bruxelles.

5. Événements importants survenus après la date de clôture

5.1. Convention tripartite liant l'Etat belge et les propriétaires de la centrale Tihange 1

Suite à la publication de la loi du 18 décembre 2013 permettant la prolongation de Tihange 1 en contrepartie d'une redevance à charge des producteurs, une convention tripartite entre les propriétaires (ELECTRABEL/EDF) et l'Etat a été signée conformément à la loi. Cette convention précise les modalités de calcul de cette redevance. Elle offre la stabilité économique et juridique nécessaire pour engager les investissements de jouvence conséquents pour un montant de l'ordre de 0,6 milliard d'euros.

5.2. Apport de la succursale « Géants gaz » de GDF SUEZ

GDF SUEZ a apporté, à ELECTRABEL, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 les actifs et passifs relatifs aux activités de ventes de gaz naturel à ses clients « Giants » en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg réalisées par sa succursale belge.

5.3. Anticipation des arrêts programmés des réacteurs Doel 3 et Tihange 2

Un des tests supplémentaires réalisé pour évaluer le comportement dans la durée des cuves concernées par les défauts dus à l'hydrogène, test portant sur la résistance mécanique d'un échantillon analogue à la composition des cuves concernées, ne donne pas de résultats conformes aux attentes des experts.

Par mesure de précaution, ELECTRABEL a décidé d'anticiper les arrêts programmés des deux réacteurs dès le 26 mars 2014, dans l'attente des résultats complémentaires. De nouveaux tests vont être reconduits dont les résultats devraient être connus à partir du 15 juin et feront l'objet d'échanges permanents avec les autorités de sûreté nucléaire.

6. Activités de recherche et développement

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée directement par ELECTRABEL. Son programme de Recherche & Innovation s'appuie sur sa filiale Laborelec, son centre de compétence scientifique et technique et sur les plus importantes universités belges.

ELECTRABEL a poursuivi en 2013 sa politique de collaboration avec les universités belges. En 2010, elle a signé des conventions cadres pluriannuelles avec les huit principales universités belges (KUL, UA, UGent, VUB, UCL, ULg, UMONS, ULB). En 2012 elles ont été prolongées de 4 ans. Outre la promotion de la recherche, ces conventions stimulent l'accueil d'étudiants stagiaires dans l'entreprise, le soutien à des thèses et doctorats, l'intervention de membres du personnel lors des cours, conférences et cas pratiques.

Diverses conventions de recherches ont été conclues chaque année depuis 2010 dans le cadre d'appel à projets annuels adressés aux universités partenaires aux conventions cadres. Ces conventions portent sur des sujets Recherche et Innovation qui sont stratégiques pour l'entreprise.

Les compétences et activités de Laborelec couvrent les domaines de la production, de la transmission, de la distribution, du stockage et de l'usage final de l'énergie. Son expertise se focalise sur la réduction de l'incidence environnementale, l'amélioration de la disponibilité et de la maintenance des installations et les systèmes énergétiques du futur.

7. Indications relatives aux succursales de la société

ELECTRABEL SA possède les succursales suivantes :

- ELECTRABEL organizacni slozka en République tchèque ;
- ELECTRABEL London Branch au Royaume-Uni ;
- ELECTRABEL organizacna zlozka en Slovaquie.

La comptabilité de ces succursales est intégrée dans les comptes annuels d'ELECTRABEL S.A.

8. Environnement politique et cadre réglementaire – Rétablir un climat d'investissement positif et une vision à long terme

Le secteur de l'énergie en Europe a amorcé ces dernières années une véritable transformation. Il a été confronté à un large éventail de bouleversements majeurs, dont la révolution des gaz de schiste aux États-Unis, les retombées de l'accident nucléaire de Fukushima et une crise économique persistante en Europe. Dans le même temps, il n'a pas été possible d'anticiper les conséquences de la pénétration croissante des énergies renouvelables sur le marché de l'énergie.

Parallèlement, la libéralisation des marchés de l'énergie demeure un objectif important de la politique énergétique européenne afin de garantir aux Européens la fourniture d'énergie au meilleur prix possible. Toutefois, interventions gouvernementales et barrières réglementaires (notamment les mesures fiscales sur l'énergie) perdurent au point que les résultats en sont aujourd'hui discutables, les limites de cette approche s'avérant de plus en plus évidentes.

Parmi tous ces facteurs, le manque de visibilité et l'incertitude au niveau réglementaire font qu'il est impossible pour un investisseur d'apporter sa contribution à une transformation du système énergétique européen. Le secteur de l'électricité connaît un recul rapide des heures de fonctionnement de ses centrales et affiche un nombre croissant d'unités qui ne sont plus rentables, d'où des investissements insuffisants dans les unités et infrastructures de production, ainsi que l'arrêt anticipé de plusieurs centrales. Cette situation affecte les intérêts de l'économie au sens large car elle fait peser des menaces sur la sécurité d'approvisionnement.

Dès lors, les grandes entreprises d'énergie en Europe plaident pour une nouvelle orientation de la politique énergétique européenne qui devrait passer par différentes mesures :

- concevoir le marché de sorte qu'il rémunère, de manière équitable, tous les actifs qui contribuent à la sécurité d'approvisionnement des consommateurs européens. Une approche européenne coordonnée des mécanismes de rémunération des

capacités est indispensable afin de garantir l'existence de capacités en quantité suffisante ;

- offrir au marché européen du carbone des perspectives fiables. La politique européenne doit viser une meilleure coordination entre les objectifs en faveur de l'énergie et du climat, par la fixation d'objectifs d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 qui soient ambitieux, mais néanmoins stables et réalistes ;
- promouvoir les énergies renouvelables de manière plus durable en s'assurant que les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables soient conçus de manière rentable et selon une orientation de marché ;
- continuer à investir via la recherche et le développement dans les technologies du futur.

9. Principaux risques et incertitudes

Les risques principaux auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle (couverture des engagements de livraison ou de prélèvement d'énergie), commerciale (prix de l'énergie sur les marchés et risques de crédit), financière (risques de taux d'intérêt et de cours de change) et réglementaire (régulation tarifaire, fiscalité et parafiscalité, environnement, etc.).

Afin de couvrir ces risques, la société a mis en place des systèmes et des équipes spécialisées qui mesurent les diverses expositions de manière permanente et centralisée et qui mettent en œuvre les politiques et les instruments de couverture ou de limitation de ces risques qui ont fait l'objet d'une approbation par le Management.

Nonobstant les politiques, systèmes et instruments mis en place, la société reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles dans son approvisionnement en combustibles, en particulier gazier (peu ou non stocké), ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations au niveau régional, fédéral ou encore européen.

La qualité de la gestion et la compétence des personnels affectés à ces processus ont toutefois contribué, jusqu'à présent, à maintenir les risques opérationnels à des niveaux tout à fait acceptables.

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

D'autres risques non cités ou non connus à ce jour pourraient également affecter la société. La survenance de tels risques pourrait avoir une incidence négative significative sur l'activité, la situation financière et les résultats d'ELECTRABEL, sur son image et ses perspectives.

9.1. Gestion de crise

ELECTRABEL peut avoir à faire face à des situations de crise. Ses activités opérationnelles et industrielles, sa responsabilité sociale, très visibles, la mettent au devant de la scène médiatique. Lorsque qu'un événement marquant se produit dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, ELECTRABEL est régulièrement interrogée.

Pour faire face à ces circonstances souvent imprévisibles ou inattendues, le Groupe GDF SUEZ a mis en place une organisation de gestion et de communication de crise. Cette politique précise les principes généraux de fonctionnement, ainsi que les rôles des différents acteurs. L'efficacité du dispositif et de sa déclinaison (plans d'urgence, plans de continuité d'activité, etc.) est contrôlée régulièrement par des audits et par des exercices appropriés.

ELECTRABEL s'est dotée d'un dispositif qui permet notamment de mobiliser les ressources indispensables à la gestion de crise et à son pilotage opérationnel.

9.2. Risque de marché sur matières premières

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières : les risques de prix, directement liés aux fluctuations des prix de marché, et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique). Dans le cadre de son activité, ELECTRABEL est exposée aux risques de marché sur matières premières en particulier gaz naturel, électricité, produits pétroliers, charbon et autres combustibles, CO₂ et autres produits verts.

La gouvernance spécifique mise en place pour la maîtrise des risques de marché repose sur (i) le principe général de séparation entre gestion et contrôle des risques, (ii) un Comité des Risques Marché Énergie (CRME) au niveau du groupe GDF SUEZ en charge de la validation des politiques de risques des branches et du suivi de l'exposition consolidée et (iii) une filière de contrôle spécifique coordonnée par la Direction Financière. Le CRME est également en charge des risques de contreparties Energie, dont il est question ci-dessous, en allouant des limites pour les principales contreparties communes et arbitrant, le cas échéant, sur les niveaux d'exposition souhaités.

9.3. Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée, par ses activités opérationnelles aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques).

L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non livraison de prestations ou fournitures payées), ou des actifs (perte de placements financiers).

Les risques sont gérés au travers de contrats cadres avec des mécanismes standards de type garanties de tiers, accords de *netting*, appels de marge, ou via l'utilisation d'instruments de couverture dédiés. Les activités opérationnelles peuvent en outre donner lieu à des prépaiements et à des procédures de recouvrement adaptées, en particulier pour la clientèle de masse.

9.4. Risque de change

De par la diversification de ses activités géographiques, ELECTRABEL est soumise au risque de change transactionnel. Ce risque se concentre sur les transactions sur matières premières énergétiques où les flux sur matières premières (en particulier le gaz, le charbon et les produits pétroliers) sont généralement réglés en USD ou en GBP et, pour lesquels la société a recours à des instruments dérivés.

La politique de couverture consiste d'une part, à créer des passifs libellés dans la devise des marges brutes d'autofinancement générées par ces actifs, d'autre part, la société a recours à des produits dérivés de change tels que les « *cross currency swaps* » ou encore les contrats de change à terme.

9.5. Risque de taux d'intérêt

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour ELECTRABEL, des financements en euros qui représentent 100 % de l'endettement net au 31 décembre 2013. De par la structure de son endettement, dont la moitié est à taux variable (47 % au 31 décembre 2013), ELECTRABEL est exposée à la variation éventuelle des taux d'intérêt.

Pour maîtriser son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat, la politique d'ELECTRABEL consiste à diversifier les références de taux de la dette nette entre taux fixe, taux variable et taux variable protégé («taux variable cappé»), la répartition pouvant évoluer autour de l'équilibre en fonction du contexte de marché.

Pour gérer la structure de taux d'intérêt de sa dette nette, ELECTRABEL a recours à des instruments de couverture, essentiellement des swaps et des options de taux. Gérées de manière centralisée, les positions de taux sont revues périodiquement et lors de toute nouvelle levée de financement.

Les positions sont examinées trimestriellement et lors de toute nouvelle levée de financement par les équipes spécialisées de GDF SUEZ CC SCRL ou de GDF SUEZ S.A. qui soumettent des solutions de couverture à l'approbation d'ELECTRABEL.

9.6. Risque lié au changement climatique

Le marché européen des droits d'émissions de gaz à effet de serre induit des risques de volume et de prix de ces quotas (devenus majoritairement payants en 2013) pour tout le secteur énergétique, mais offre par ailleurs des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Le paquet Énergie-Climat européen adopté en mai 2009 indique les mesures à prendre par les Etats membres pour appliquer l'objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 20 % en 2020 par rapport à 1990 d'une part, et celui de 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2020 d'autre part.

La proposition de « *backloading* » (report dans le temps d'une partie des volumes de quotas de CO₂ mis aux enchères) est actuellement en phase de mise en œuvre. En effet le projet de règlement autorisant le retrait de 900 Mt sur la période 2014-2016, les réinjectant dans le marché en 2019-2020, a été être approuvé formellement et est entré en vigueur le 27 février 2014. Néanmoins, pour que les centrales au gaz puissent

redevenir compétitives par rapport aux centrales au charbon, il faudrait, outre ce *backloading*, une réforme structurelle du marché carbone permettant d'assurer un bon niveau de prix du CO₂.

Dans ce cadre, la Commission a publié le 22 janvier dernier une proposition de cadre énergie climat pour la période 2021-2030 incluant : i) un objectif contraignant de réduction du CO₂ de 40 % à l'échelle européenne à l'horizon 2030, ii) un objectif contraignant de 27 % d'énergies renouvelables à l'échelle européenne (sans traduction en objectifs contraignants au niveau des Etats membres), iii) une proposition de réforme structurelle du marché carbone notamment par la mise en place d'un mécanisme d'ajustement des quotas de CO₂ à la demande. Cette proposition va dans le sens souhaité par les entreprises énergétiques européennes.

Le Conseil européen de mars 2014 a endossé les grandes lignes de cette proposition et envisage un accord décisif à octobre 2014 au plus tard.

Enfin, les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement à ELECTRABEL, mais aussi à ses clients.

La société s'attache à limiter les risques «carbone» grâce à une veille active et une composition diversifiée de son portefeuille énergétique avec une teneur limitée en carbone.

9.7. Risque sur la continuité des activités nucléaires

Depuis l'accident de Fukushima et l'aggravation de la crise économique, la position du nucléaire dans le *mix* énergétique mondial est à nouveau en discussion.

On peut remarquer que l'opinion publique, grandement affectée après l'accident de Fukushima, a amorcé une évolution positive depuis lors. Une hésitation est perceptible dans certains pays, qui ont gelé ou reporté des projets en cours de développement ou des études, alors que d'autres poursuivent ou adoptent une stratégie de développement active.

En Belgique, suite à la décision prise par le Gouvernement le 4 juillet 2012 et en ligne avec la loi de 2003, la loi du 18 décembre 2013 modifiant la loi de 2003 de sortie progressive du nucléaire ainsi que l'amendement réglant les modalités de la prolongation de la durée de vie de Tihange 1 ont été promulgués. La révision de la loi confirme la fermeture de Doel 1&2 en 2015 mais aussi la prolongation de Tihange 1 jusqu'en septembre 2025. Les modalités de la prolongation font l'objet d'une convention liant l'Etat belge et les propriétaires de la centrale. La loi prévoit un mécanisme de partage des bénéfices (voir 2.7 *Plan d'équipement*). La loi prévoit également que la redevance annuelle spécifique à Tihange 1 exclut toutes autres charges en faveur de l'Etat (sauf les impôts d'application générale) qui seraient liées à la propriété ou à l'exploitation de Tihange 1 ; en d'autres termes, il ne peut pas y avoir un cumul de deux redevances sur Tihange 1.

9.8. Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire

ELECTRABEL détient et exploite sept réacteurs nucléaires à eau pressurisée répartis sur deux sites de production, Doel et Tihange. Bien que ces sites, depuis la mise en service du premier réacteur en 1974, n'aient jamais connu d'incidents majeurs de sûreté nucléaire ayant entraîné un danger pour les salariés, les sous-traitants, la population ou l'environnement, ils sont susceptibles de mettre en jeu sa responsabilité civile, notamment en cas d'accident nucléaire ou de rejets importants de radioactivité dans l'environnement.

Toute personne amenée à travailler dans une centrale nucléaire a une qualification adéquate à son rôle, en particulier les opérateurs de conduite. Dans l'exploitation, le respect des consignes de sécurité et l'état des installations sont soumis à des contrôles par l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), assistée par Bel V, sa filiale d'appui technique.

Afin de maintenir un haut niveau de sûreté, les opérateurs de centrales nucléaires échangent leurs expériences et se soumettent à des revues par les pairs de l'Association Mondiale des Opérateurs Nucléaires (WANO), à la demande de l'exploitant, de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) ou de l'Autorité de sûreté nucléaire nationale. Deux revues ont été organisées en 2013, une à Doel et l'autre à Tihange. Ces revues, réalisées par des organismes internationaux indépendants, confirment la priorité donnée dans les centrales nucléaires à la sûreté. Par ailleurs, les deux sites nucléaires sont certifiés OHSAS 18001, ISO 14001 et EMAS.

Suite à l'accident nucléaire à la centrale de Fukushima au Japon en mars 2011, à la demande du Conseil européen, des tests de résistance (*stress tests*) ont été effectués sur les centrales nucléaires en Europe. L'AFCN a confirmé dans son rapport du 8 novembre 2011 que le niveau de sûreté était suffisant. Son rapport final publié fin 2011 demande de renforcer certaines mesures de sûreté pour prendre en compte des catastrophes naturelles plus sévères. Bien qu'ELECTRABEL ait toujours respecté les plus hauts standards en matière de sûreté nucléaire, l'Autorité de sûreté pourrait imposer à l'avenir de nouvelles normes qui pourraient générer des charges supplémentaires.

Dans le cadre des contrôles qu'il incombe aux opérateurs de centrales nucléaires d'effectuer, ELECTRABEL a soumis en 2012 ses unités à des tests spécifiques pendant les révisions décennales, en sus des inspections régulières. Les tests réalisés sur les unités de Tihange 2 et Doel 3 ont révélé au cours de l'été 2012 des indications de défauts dus à l'hydrogène dans les parois des cuves des réacteurs.

ELECTRABEL, avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire d'experts nationaux et internationaux, a effectué un programme de tests et d'analyses particulièrement denses. L'ensemble des résultats de ces tests, complétant ceux déjà formulés par ELECTRABEL en décembre 2012, a été transmis à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) au cours du mois d'avril 2013. L'AFCN, à l'instar des conclusions tirées par ELECTRABEL, a confirmé que l'intégrité structurelle des cuves et leur résistance n'étaient pas affectées et répondaient à l'ensemble des critères de sûreté. Le 17 mai 2013, l'AFCN a communiqué sa décision d'autoriser le redémarrage des réacteurs de Tihange 2 et Doel 3. Les unités ont été redémarrées en juin 2013, elles subiront une inspection équivalente à la fin du prochain cycle de combustible en 2014. Les autres cuves, de conception différente, sont également inspectées, les deux cuves déjà examinées en 2013 n'ont pas révélé d'indications.

ELECTRABEL réduit régulièrement ses rejets d'effluents liquides et gazeux radioactifs tout en maîtrisant le volume des déchets de faible et moyenne activités produits durant l'exploitation. L'ensemble de la gestion des déchets nucléaires est placé sous la responsabilité de l'Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières Fissiles Enrichies (ONDRAF). Au cours du second semestre 2013, des fûts de déchets de moyenne activité, originaires du site de Doel et entreposés chez Belgoprocess, ont fait l'objet de contrôles complémentaires liés à la découverte d'une réaction chimique probablement liée à la présence d'agrégats dans le béton d'enrobage. Cette réaction a donné lieu à la formation de gel de silice dont l'origine précise est encore en cours d'investigation en liaison avec ONDRAF. Ce problème n'a toutefois pas de conséquence sur la sûreté de l'environnement, ni de la population. Le phénomène n'a pas été détecté à la centrale de Tihange où le procédé d'enrobage utilisé est différent et ne contient pas d'agrégats.

Par ailleurs, les assemblages de combustibles nucléaires usés sont stockés sur les sites de production d'électricité dans l'attente d'une décision politique relative au choix de l'aval du cycle de combustible. Les coûts relatifs à la gestion des combustibles usés et au démantèlement des installations sont comptabilisés dans ceux de la production d'électricité d'origine nucléaire et provisionnés par SYNATOM.

ELECTRABEL, en sa qualité d'exploitant de centrales nucléaires sur les sites de Doel et Tihange, voit sa responsabilité civile régie par les conventions de Paris et Bruxelles, telles que transposées en droit belge, qui ont instauré un régime dérogatoire au droit commun inspiré par le souci d'assurer une indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays signataires.

Cette responsabilité incombe exclusivement à l'exploitant dont l'installation est à l'origine de l'accident nucléaire. En contrepartie de cette responsabilité strictement objective, le montant de l'indemnisation est plafonné en Belgique par accident et limité dans le temps par un délai de prescription de 10 ans. Au-delà de ce plafond, un mécanisme d'indemnisation complémentaire a été mis en place par les Etats signataires des conventions.

Le programme d'assurance responsabilité civile nucléaire souscrit par ELECTRABEL a été adapté avec effet au 1^{er} janvier 2012 pour être conforme à la loi nationale belge de ratification qui fait obligation à l'exploitant de fournir une garantie financière ou de souscrire une assurance de responsabilité civile.

10. Proposition de répartition bénéficiaire

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, la perte nette de l'exercice 2013 à affecter s'élève à - 885 millions d'euros contre une perte à affecter de - 49 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

<i>En milliers d'EUR</i>	<i>31/12/2013</i>
Perte de l'exercice	(905 821)
Prélèvement sur les réserves immunisées	20.548
Bénéfice à affecter	3 557 965
Perte de l'exercice à affecter	(885 273)
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	4 443 238
Affectations	
Dotation aux réserves légales	-
Dividendes aux actionnaires	-
Tantièmes aux Administrateurs	-
Report à nouveau	3 557 965

Nous vous proposons de reporter le bénéfice à affecter, soit 3 557 964 449,71 euros. Nous vous invitons à donner décharge aux administrateurs et au commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

En application de l'article 96,6° du Code des sociétés, le Conseil d'administration considère que les pertes successives n'affectent en rien la solidité financière et la continuité, et qu'aucune modification des règles d'évaluations n'est nécessaire.

Durant l'exercice social écoulé, nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 523 du Code des sociétés n'a été prise par le Conseil d'administration.

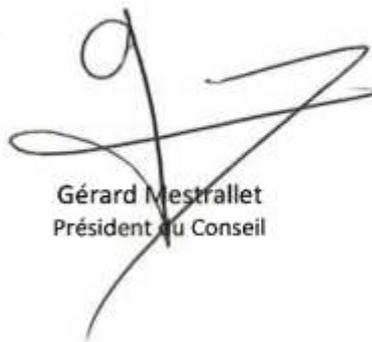
Enfin et conformément à l'article 96,9° du Code des sociétés, il est rappelé que le Comité d'audit de la société est composé de trois membres sélectionnés pour leurs compétence et expérience en matières financières et d'audit, deux d'entre eux revêtant la qualité d'indépendant au sens du Code des sociétés.

Bruxelles, le 28 mars 2014.

Le Conseil d'administration,



Dirk Beeuwsaert
Administrateur Délégué
et Vice-Président



Gérard Mestrallet
Président du Conseil

Electrabel SA

**Rapport du commissaire
sur l'exercice clôturé
le 31 décembre 2013**

Electrabel SA

Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Electrabel SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 52.110.620 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 905.821 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 28 mars 2014

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Laurent Boxus